

Rapport annuel 2022/2023

Société d'investissement de droit luxembourgeois (SICAV)

Société d'investissement à capital variable

R.C.S. Luxembourg N° B 96 268

Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Compartiments autorisés à la distribution publique en Suisse

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Table des matières	Page		ISIN
Gestion et administration	3		
Caractéristiques du Fonds	5		
Rapport du gestionnaire de portefeuille	7		
Rapport d'audit	11		
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar	14	A EUR	LU0377296479
		B EUR	LU1308789038
		C CHF	LU0377294268
		C USD	LU0377291322
		I CHF	LU2247605319
		I EUR	LU2247605236
		I GBP	LU2341110356
		I USD	LU2247605152
		X EUR	LU2482937724
		X GBP	LU2341110190
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	21	AE-A	LU1720112686
		CC-A	LU1720110557
		CC-D	LU1720110987
		CE-A	LU1720110474
		CE-D	LU1720110805
		CU-A	LU1720110631
		RC-A	LU1720111365
		RE-A	LU1720111282
		RE-D	LU1720111795
		RU-A	LU1720111449
		VC-AP	LU1720112256
		VE-AP	LU1720112173
		VE-DP	LU1720112504
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund	31	A1	LU0405846410
		A2	LU0405860593
		A3	LU0405863852
Notes aux états financiers	37		
Annexe 1 – Exposition globale (non audité)	50		
Annexe 2 – Garanties – Prêt de titres (non audité)	51		
Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)	52		
Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)	55		
Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)	57		

Restrictions de vente

Les actions du Fonds ne peuvent être offertes, vendues ou délivrées sur le territoire des États-Unis.

Commercialisation en Allemagne

Les actions des compartiments suivants ne peuvent faire l'objet d'une offre publique en Allemagne:

LUXEMBOURG SELECTION FUND

– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

Gestion et administration

Siège social

33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'administration

David Lahr, Président
Executive Director
UBS Europe SE, Luxembourg Branch, Luxembourg

Madhu Ramachandran
Executive Director
UBS Europe SE, Luxembourg Branch, Luxembourg

Geoffrey Lahaye (jusqu'au 17 mars 2023)
Executive Director
UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

Manuela Maria Fernandes Abreu
(depuis le 12 octobre 2022)
Independent Director
Luxembourg

Société de gestion

UBS Third Party Management Company S.A.
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 45 991

Gestionnaires de portefeuille

UBS Third Party Management Company S.A.
a délégué la gestion des actifs de ce compartiment à:

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Active Niche Funds S.A.
Avenue de la Gare 1, CP 5117, CH-1002 Lausanne

*LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low
Volatility European Income Fund - ESG Selection*

Arcano Capital SGIIC S.A.U.
Calle Jose Ortega y Gasset 29, 4th floor
E-28006 Madrid, Espagne

*LUXEMBOURG SELECTION FUND
– Solar & Sustainable Energy Fund*

FiNet Asset Management SA
Neue Kasseler Strasse 62 C-E
D-35039 Marburg, Allemagne

Conseillers en investissements

*LUXEMBOURG SELECTION FUND
– Solar & Sustainable Energy Fund*

Arcane Capital Advisors Pte Ltd
50 Raffles Place #30-09
Singapour 048623

Banque dépositaire et agent payeur central

UBS Europe SE, Luxembourg Branch
33A, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Agent administratif central

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange

Réviseur d'entreprises de la Société de gestion et du Fonds

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443
L-1014 Luxembourg

Vente en Suisse

Représentant
Carnegie Fund Services S.A.
11 rue du Général-Dufour, CH-1204 Geneva

Agent payeur
UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45
CH-8001 Zurich

Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.swissfund-data.ch.

Le prospectus complet, les feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'état des modifications intervenues au sein du portefeuille-titres du Fonds faisant l'objet de la présente publication peuvent être obtenus gratuitement et sans frais auprès des organismes de commercialisation, du représentant en Suisse et au siège du Fonds.

Vente en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège, au Portugal et en Suède

Les actions de ce Fonds peuvent être commercialisées dans ces pays.

Le prospectus complet, le PRIIPs DIC (Produits d'investissement packagés destinés aux investisseurs de détail et les produits d'investissement d'assurance document d'Informations clés), les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'état des modifications intervenues au sein du portefeuille-titres du Fonds faisant l'objet de la présente publication peuvent être obtenus gratuitement auprès des organismes de commercialisation et au siège du Fonds.

Caractéristiques du Fonds

LUXEMBOURG SELECTION FUND (ci-après le «Fonds») a été constitué le 9 octobre 2003 sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) et à compartiments multiples conformément à la loi amendée de décembre 2010 et à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telles qu'amendées. Le Fonds est soumis en particulier aux dispositions de la partie I de la loi amendée de 2010, qui concerne spécifiquement les organismes de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la directive 2009/65/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

UBS Third Party Management Company S.A. (ci-après la «Société de gestion»), est une société anonyme de droit luxembourgeois régie par les dispositions de la section 15 de la loi amendée de 2010 dont le siège est établi 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A la suite d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 décembre 2011, les statuts du Fonds (les «statuts») ont été modifiés afin que le fonds soit soumis à la partie I de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (les «modifications des statuts»). Les statuts ont été déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Les modifications des statuts ont été publiées au Mémorial le 30 janvier 2012.

Le fonds se caractérise par une structure à compartiments multiples divisée en plusieurs portefeuilles d'actifs distincts appelés «compartiments», au sein desquels différentes catégories d'actions peuvent être émises. Les actifs des différentes catégories d'un même compartiment seront investis en commun selon la politique de placement du compartiment en question, étant entendu toutefois que chaque catégorie pourra être dotée de caractéristiques spécifiques en termes de structure de frais, de montants minimums d'investissement, de politique de distribution, de monnaie de compte, de couverture ou autres.

Le total de l'actif net des différents compartiments constitue l'actif net total du fonds, qui correspond à tout moment au capital du fonds et se compose d'actions entièrement libérées sans valeur nominale (les «actions»).

Lors des assemblées générales, les actionnaires ont droit à un vote par action détenue, quelle que soit la différence de valeur des actions représentatives des compartiments concernés. Les actions d'un compartiment particulier confèrent un vote par action détenue lors des votes aux assemblées concernant ce même compartiment. Les droits attachés aux actions sont ceux prévus par la loi luxembourgeoise de 1915 relative aux sociétés, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par la loi amendée de 2010.

Le fonds constitue une entité juridique indivise. Il est toutefois précisé que, dans les relations entre les actionnaires, chaque compartiment est considéré comme une entité à part entière constituant une masse d'actifs distincte, dotée de ses propres objectifs et représentée par une ou plusieurs catégories d'actions. En outre, vis-à-vis des tiers, et notamment des créanciers du fonds, chaque compartiment répondra exclusivement des engagements qui lui sont imputés.

Le conseil d'administration se réserve le droit de lancer à tout moment de nouveaux compartiments et/ou d'autres catégories d'actions, dont la politique de placement, les caractéristiques et les modalités d'offre seront communiquées en temps voulu via une mise à jour du prospectus. Conformément aux règles exposées à la rubrique «Dissolution et fusion du fonds et de ses compartiments» du prospectus, le conseil d'administration se réserve le droit de liquider ou de fusionner certains compartiments.

Le fonds n'est soumis à aucune restriction quant à sa durée et au volume de son actif.

L'exercice du fonds se termine le dernier jour du mois d'avril.

L'assemblée générale annuelle se tient chaque année le deuxième mercredi du mois d'octobre à 11h00 au siège du fonds ou à toute autre adresse indiquée dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Seules font foi les informations contenues dans le prospectus et dans les documents auxquels il y est fait référence.

De plus amples informations sur le fonds ainsi que sur la valeur nette d'inventaire, les prix d'émission, de conversion et de rachat des actions du fond's peuvent être obtenues chaque jour ouvrable au siège du fonds et auprès de la banque dépositaire. Le cas échéant, toute information se rapportant à la suspension ou à la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire, au prix d'émission ou de rachat ainsi que tous les avis aux actionnaires seront publiés au Mémorial et dans le «Luxemburger Wort», et, s'il y a lieu, dans les différents pays de commercialisation.

Des exemplaires des statuts du fonds peuvent être obtenus au siège du fonds. Les dispositions des accords mentionnés dans le prospectus peuvent être consultées durant les heures de bureau normales chaque jour ouvrable au Luxembourg au siège du fonds.

En outre, les statuts, le prospectus ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès de la banque dépositaire. Les prix d'émission et de rachat ainsi que tous les documents mentionnés ci-dessus peuvent également être obtenus auprès de celui-ci.

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont acceptées que sur la base du prospectus en vigueur accompagné du dernier rapport annuel ou, le cas échéant, du dernier rapport semestriel.

Les chiffres indiqués dans ce rapport sont des données historiques et ne préjugent pas des performances futures.

Rapport du gestionnaire de portefeuille

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Observations générales

La performance d'Active Solar sur cette année est de +8.6% pour la classe d'actions C USD, ce qui est une bonne performance par rapport à la plupart des marchés boursiers.

L'énergie solaire photovoltaïque (PV) est clairement en tête de la décarbonation du secteur de l'énergie:

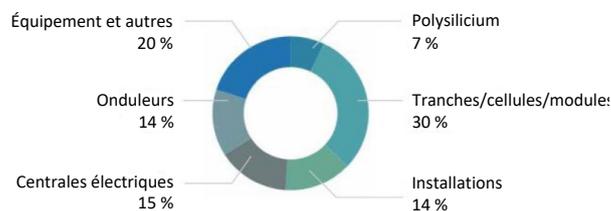
- L'énergie solaire photovoltaïque est le leader du secteur de l'énergie avec environ 240 GW de nouvelles capacités installées en 2022. La forte croissance du secteur se maintient avec 350 GW attendus en 2023 et plus de 500 GW en 2025; le marché 1 TW devrait devenir une réalité avant 2030.
- Le photovoltaïque a atteint la «parité réseau» dans la plupart des pays, ce qui signifie qu'il est moins onéreux que l'électricité du réseau. Ce constat est particulièrement vrai pour les principaux marchés solaires (Chine, États-Unis, UE, Inde, Japon) avec des spécificités propres à chaque pays.
- L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a de nouveau revu à la hausse ses prévisions concernant l'énergie solaire: le solaire photovoltaïque représentera 20% de la production mondiale d'électricité en 2030 selon le scénario «zéro émission nette d'ici à 2050» de l'AIE (environ 6% en 2022). La croissance actuelle du marché solaire devrait encore faire progresser l'énergie solaire, dans une fourchette comprise entre 23 et 25% du mix électrique mondial en 2030.

Le secteur mondial de l'énergie est à la veille d'un chemin vers un nouveau paradigme. Alors que personne ne tablait sur l'énergie solaire il y a 10 ans, aujourd'hui, tous les acteurs du secteur de l'énergie tiennent pour acquis le fait que l'énergie solaire produira entre 30 et 40% de l'électricité mondiale avant le milieu de ce siècle.

Portefeuille Active Solar au 30 avril 2023.

Le portefeuille se concentre sur les meilleures entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur solaire photovoltaïque.

Répartition sectorielle



LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

Pour l'exercice financier commençant le 1er mai 2022, le fonds a enregistré une performance totale positive de 1.3% (classe VE-AP), surperformant la plupart des indices dans l'univers obligataire européen. À titre de référence, sur la même période, la classe d'actifs Investment Grade, mesurée par l'indice ICE BofA Euro Corporate, a affiché une performance négative de -4.5%, tandis que le marché du haut rendement, mesuré par l'indice ICE BofA Euro High Yield, a enregistré une performance totale négative de -1.2%.

Nous pensons que les caractéristiques du fonds s'adaptent bien à l'environnement de trading volatil de l'exercice 2022-2023. Nous avons été particulièrement satisfaits de l'asymétrie des rendements de la stratégie, le portefeuille ayant surperformé à la fois lors de la phase de drawdown de 2022 et lors de la phase de reprise début 2023. Selon nous, ce comportement favorable s'explique principalement par i) le pourcentage élevé d'obligations à taux variable et à durée courte, qui ont contribué à atténuer l'impact de la volatilité des taux et ont surperformé depuis le début de l'année 2023 et ii) le biais sectoriel défensif du fonds, qui a soutenu la résilience du portefeuille en période d'incertitude économique élevée.

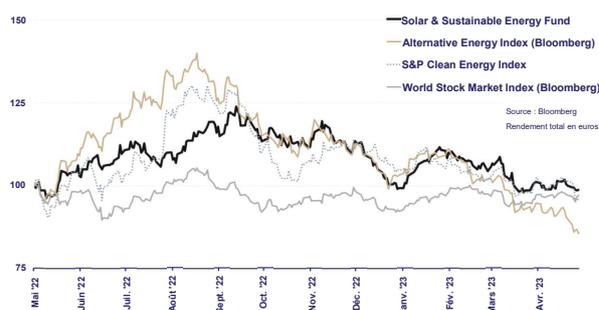
En termes d'indicateurs, la stratégie a maintenu une durée faible d'environ 2 ans tout au long de la période et renforcé son allocation sectorielle défensive face à l'incertitude macroéconomique croissante. La notation moyenne du fonds s'est légèrement améliorée pour atteindre le niveau élevé BB, tandis que le rendement à l'échéance du fonds est resté supérieur à 7% pendant la majeure partie de la période, atteignant un niveau de 7.2% fin avril 2023.

En ce qui concerne les fondamentaux des portefeuilles, nos obligations d'entreprise continuent

de s'adapter à l'environnement de hausse des taux d'intérêt, principalement par le désendettement des bilans et la réduction de la dépendance vis-à-vis des marchés de la dette. Le premier effet tangible de cette tendance a été visible dans le grand nombre de relèvements de notes et de changements de perspectives que nous avons enregistré dans le fonds depuis le début de l'année 2023. Au cours de l'année, nous avons enregistré 12 révisions à la hausse et/ou changements positifs de perspectives, le taux de migration de notation le plus élevé que nous avons enregistré au cours des 5 dernières années.

Sur la période, les actifs des fonds sont restés globalement stables, clôturant la période à environ 365 millions d'euros. Au 30 avril 2023, l'équipe Crédit d'Arcano comptait 17 professionnels (dont des analystes, des gestionnaires de portefeuille et des analystes quantitatifs). Le fonds a bien progressé sur ses objectifs ESG et travaille actuellement sur l'inclusion de ses politiques décrites par les directives dans le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'engagement auprès des entreprises s'est traduit par une mise en œuvre d'actions (appels de la direction, sollicitations des relations avec les investisseurs, enquêtes sur le front des vendeurs) visant plus de 20 entreprises, avec des résultats satisfaisants.

LUXEMBOURG SELECTION FUND - Solar and Sustainable Energy Fund



Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2023, la valeur liquidative des deux classes d'actions en euros du fonds (A1 et A2) a reculé, respectivement, de 1.9% et 1.5%. En revanche, la classe d'actions en dollars américains (A3) a progressé de 3.2%. Cette performance divergente de la classe d'actions en dollars américains est toutefois entièrement due à l'évolution des taux de change (c'est-à-dire à la faiblesse du dollar). Aucune des classes d'actions du fonds n'est couverte contre le

risque de change et leurs investissements sous-jacents sont identiques.

Malgré les rendements décevants des classes d'actions en euros, la performance relative du fonds s'est révélée plus satisfaisante. L'indice Bloomberg World Stock, par exemple, a enregistré une performance totale plus négative de 2.6% (en euros) au cours de la période de 12 mois considérée. Plus important encore, le fonds a également surperformé les indices des énergies alternatives comme Bloomberg World Alternative Energy (cf. graphique ci-dessus) tout en faisant mieux que ses pairs. Ainsi, nous avons remporté – pour la deuxième année consécutive! – le prix *Refinitiv Lipper* du meilleur fonds sur 3 ans (*Best Fund Over 3 Years*) dans la catégorie «Alternative Energy» (énergies alternatives). Alors que pour 2021 nous n'avons remporté cette distinction que par rapport au groupe de fonds similaires approuvés pour la distribution publique en Allemagne, pour 2022, nous sommes également sortis en tête pour la Suisse ainsi que pour toute l'Europe. Ces récompenses ont également porté sur les rendements ajustés du risque de notre fonds (comme le montre un ratio de Sharpe plus élevé), qui se sont révélés supérieurs. Alors que d'autres fonds de la catégorie ont subi de fortes corrections de cours et ont affiché une volatilité plus élevée, nous sommes parvenus à atténuer ces turbulences en adoptant une approche d'investissement de plus en plus défensive.

Nous examinons ci-dessous les raisons pour lesquelles nous sommes restés prudents vis-à-vis des fabricants d'énergies renouvelables et la manière dont nous avons positionné le fonds en conséquence.

Dans l'ensemble, la période de 12 mois sous revue a présenté des perspectives toujours plus dégradées, non seulement pour les marchés de capitaux mondiaux en général, mais également pour notre propre univers d'investissement. En ce qui concerne la détérioration générale des conditions de marché, le marché haussier mondial généralisé après le krach de la Covid de 2020 a commencé à s'essouffler début 2022. Il s'agit d'une conséquence du resserrement monétaire le plus rapide de l'histoire des États-Unis. Après que la Réserve fédérale a pris tardivement conscience de son erreur d'avoir proposé beaucoup trop de mesures de relance monétaire pendant bien trop longtemps, elle a appuyé sur le frein en relevant une première fois les taux en mars 2022. Cela a été suivi rapidement par une série de neuf hausses de taux supplémentaires au cours de la période considérée ici. Alors que les banques centrales d'autres régions du monde ont

également relevé leurs taux, les risques de récession se sont accrus. Le stress sur le système bancaire a été l'un des effets secondaires de ce nouveau régime monétaire draconien, comme en témoigne l'effondrement soudain en mars 2023 de plusieurs grandes banques régionales américaines.

L'envolée des taux d'intérêt et le resserrement du crédit qui en a résulté ont été une mauvaise nouvelle pour le secteur des énergies renouvelables. Les rendements des projets de parcs solaires et éoliens ne sont pas seulement très sensibles aux coûts de financement; les promoteurs de projets sont également confrontés à une augmentation rapide des besoins de financement.

Dans le même temps, du côté manufacturier de l'industrie solaire, des signes inquiétants de douleur auto-infligée sont également apparus. Les surcapacités à l'échelle de l'industrie résultant d'expansions trop ambitieuses sont malheureusement une caractéristique récurrente de ce secteur. À l'instar du secteur des semi-conducteurs, l'industrie solaire se développe dans des mouvements cycliques entre expansion et récession. Les périodes de forte rentabilité (par exemple de 2020 à 2022) encouragent généralement le secteur à créer de nouvelles usines à un rythme beaucoup plus rapide que ne l'exige la croissance tendancielle de la demande. Alors que les leaders de l'industrie se battent pour des parts de marché, de nouveaux concurrents ont également tendance à entrer dans le secteur. Mais ces périodes d'expansion ne finissent pas bien. Cela se manifeste alors par une chute rapide des prix des produits, une baisse des marges ou, dans des cas extrêmes, des pertes et des faillites. Alors que, dans ce cycle actuel, nous avons commencé à repérer les premiers signes d'une «bulle des investissements» dès 2021, les excès, basés sur nos propres recherches, semblaient tous trop évidents à la mi-2022. Lorsque, au dernier trimestre 2022, les prix des produits solaires, du polysilicium aux tranches, aux cellules et aux modules, ont commencé à baisser, les cours des actions des fabricants, tels que le leader chinois de l'industrie *Longi Green*, étaient déjà tombés dans un marché baissier pour le secteur.

Nous avons positionné le fonds en conséquence. Au cours de la période de 12 mois sous revue, nous avons progressivement réduit l'exposition déjà faible du fonds aux fabricants d'énergie solaire de 32% à 18%. Nous avons en revanche opté pour des investissements plus défensifs dans le secteur des services aux collectivités. La pondération des producteurs d'énergie est ainsi passée de 27% à 35%. Il s'agit de positions

dans des sociétés comme *Enel*, *EDP*, *Iberdrola*, *Orsted* et *National Grid*. Toutes les entreprises de ce groupe génèrent des flux de trésorerie réguliers et peuvent continuer à verser des dividendes même en période de récession. Ces entreprises bénéficieraient également d'un pic dans le cycle de taux d'intérêt.

Notre prudence vis-à-vis de l'industrie solaire n'implique pas, pour être clair, que nous anticipons un ralentissement des installations solaires mondiales. Après une hausse d'environ 30% à 250 gigawatts (GW) en 2022, nous anticipons même une nouvelle accélération du taux de construction lors de l'année en cours. La croissance pourrait doubler à plus de 60% en 2023, avec 400 GW voire 500 GW d'installations. Hélas, même une telle hausse de la demande ne suffirait pas à absorber toutes les nouvelles capacités de production. Nous anticipons une augmentation de l'offre deux fois plus rapide!

Le fait que la période sous revue ait dû être marquée par une détérioration des conditions, même pour les fabricants des industries en plein essor des énergies renouvelables, pourrait sembler troublant. Après tout, au cours de l'année 2022, une loi historique destinée à soutenir spécifiquement la croissance de ce secteur a été adoptée par l'administration Biden: la «loi sur la réduction de l'inflation (IRA)». Le but de l'IRA était en effet double. Elle a été conçue, comme son nom l'indique, pour réduire l'inflation en favorisant la croissance d'énergies renouvelables fiables et à bas coût tout en atténuant la menace du changement climatique. Pourtant, les subventions généreuses destinées à stimuler les investissements dans le secteur américain des énergies renouvelables avaient également pour objectif stratégique (non déclaré) de contrer le rôle dominant que la Chine avait endossé au cours de la dernière décennie dans la quasi-totalité des industries de croissance associées: de l'ensemble de la chaîne de valeur des systèmes solaires et des éoliennes aux voitures électriques et batteries lithium-ion.

Mais cette politique poussée par la volonté des États-Unis de rattraper la Chine dans la construction d'un secteur intérieur solide des énergies renouvelables semblait presque une copie, bien sûr, des politiques du «Green Deal» de l'UE, avec des objectifs similaires (sans parler d'initiatives analogues en Inde et dans d'autres pays). Étant donné que les fabricants chinois avaient déjà beaucoup d'avance dans le match et étaient déterminés à conserver leurs parts de marché dominantes, il convient de tenir compte des risques baissiers liés à une telle concurrence féroce:

les surcapacités à venir, les guerres des prix, la baisse des rendements et les frictions commerciales. Les opportunités cycliques découlent naturellement de chaque ralentissement. Mais pour générer des rendements réguliers sur les investissements grâce à la transition énergétique, nous privilégions à ce stade un style d'investissement prudent et axé sur la valeur. Les investisseurs doivent garder à l'esprit: la croissance exponentielle des marchés de l'énergie solaire n'équivaut pas à une hausse exponentielle et garantie des rendements des investissements. Dans ce secteur, la patience a tendance à récompenser les investisseurs.

Malgré notre positionnement globalement prudent vis-à-vis de la plupart des fabricants d'énergies renouvelables (où nous avons délaissé ou réduit les investissements liés aux voitures électriques, à l'hydrogène vert, aux batteries et aux panneaux solaires), nous avons conservé une opinion positive à l'égard d'un secteur en particulier, tant du point de vue du positionnement du cycle que de son potentiel de croissance durable. Ce secteur, c'est l'industrie minière du lithium.

En fait, nous considérons que les sociétés minières qui extraient le lithium – contrairement aux constructeurs automobiles et aux fabricants de batteries qui doivent se satisfaire (grâce à Tesla!) de surcapacités et de guerres des prix – sont les principaux bénéficiaires de l'accélération de l'électrification du transport routier. Le fait que ce dernier soit en pleine évolution a montré la hausse phénoménale de 60% des ventes mondiales de véhicules électriques au cours de l'année 2022. Cela a porté leur part de marché à 16%. Plus impressionnant, sur le plus grand marché automobile au monde, la part des véhicules électriques dans les immatriculations de voitures neuves a même atteint 22% (et pourrait dépasser 35% en 2023). Étant donné que la parité des coûts des véhicules électriques (non subventionnés) et des voitures à moteur à combustion conventionnelles approche à grands pas, un seul goulet d'étranglement sérieux pourrait désormais empêcher ce marché de poursuivre son ascension sur une «courbe en S» exponentielle. Il s'agit du manque d'un minerai essentiel dans la composition des batteries: le lithium.

Suite au projet visionnaire de Tesla en 2016 dans le Nevada, de nombreux autres fabricants de batteries ont depuis construit des «giga-factories» dans le monde entier, principalement en Chine, mais plus récemment dans l'UE et aux États-Unis (financées par des subventions généreuses). Ce secteur en croissance

progressera désormais si rapidement qu'au cours des 5 prochaines années, des capacités de fabrication de batteries suffisantes pour convertir l'ensemble de la production automobile mondiale aux véhicules électriques pourraient émerger!

Pourtant, alors qu'il ne faut généralement que 2 ans pour construire une gigantesque usine de batteries, le temps nécessaire pour développer les mines de lithium est beaucoup plus long. Le lithium est principalement disponible à partir de deux sources: les minerais contenus dans la roche de spodumène ou la saumure souterraine. Il faut jusqu'à 7 ans pour mettre en production de nouvelles mines de spodumène et jusqu'à 10 ans pour une ressource de saumure souterraine. D'après notre analyse approfondie de l'industrie minière du lithium, nous sommes convaincus que la croissance de la demande des fabricants de batteries dépassera l'offre des sociétés minières pour le reste de la décennie. Les prix du lithium semblent donc voués à rester plus élevés pendant longtemps. Pour les producteurs les plus performants, nous considérons donc que le potentiel de croissance soutenue des bénéfices est excellent. Heureusement, la plupart des actions du secteur se négocient toujours sur des valorisations modestes, voire extrêmement bon marché (selon notre analyse). Cela vaut en particulier pour les petites entreprises ayant des projets en phase de démarrage. Les grands fonds ne peuvent pas facilement les acheter en raison d'un manque de liquidité, mais notre fonds peut le faire. Au cours de la période sous revue précédente, le fonds a ainsi renforcé ses positions dans *Pilbara Minerals*, *Allkem*, *IGO*, *Lithium Americas*, *Ganfeng Lithium*, *Piedmont Lithium* et *Sigma Lithium*.

En conclusion, alors que nous avons positionné le fonds pendant l'exercice financier jusqu'en avril 2023 de manière défensive (principalement dans les services aux collectivités versant des dividendes), nous avons également cherché des opportunités avec un potentiel de hausse plus important dans le secteur du lithium. Cette stratégie peut être appelée «stratégie des haltères». Alors que les perspectives des actions mondiales sont restées globalement baissières, avec également des risques cycliques baissiers importants pour l'industrie manufacturière dans le segment des énergies renouvelables, nous espérons toutefois que cette situation finira par s'inverser en 2023-2024. La transition énergétique étant alimentée par des prix toujours plus bas pour les énergies renouvelables, son accélération semble certaine. Par conséquent, le cours de l'action des fabricants pourrait bientôt offrir de meilleurs rendements aux investisseurs.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
LUXEMBOURG SELECTION FUND

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LUXEMBOURG SELECTION FUND (le «Fonds») et de chacun de ses compartiments au 30 avril 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent:

- l'état de l'actif net combiné du Fonds et l'état de l'actif net de chacun de ses compartiments au 30 avril 2023;
- le portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2023;
- l'état des opérations combiné du Fonds et l'état des opérations de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des changements de l'actif net combiné du Fonds et l'état des changements de l'actif net de chacun de ses compartiments pour l'exercice clos à cette date; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou un/ plusieurs de ses compartiments ou de cesser leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant



d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou des circonstances futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments (à l'exception de LUXEMBOURG SELECTION FUND – Atyartha Global Opportunities Fund, LUXEMBOURG SELECTION FUND – Global Euro Bond Fund, LUXEMBOURG SELECTION FUND – LSF Alternative UCITS Strategies et LUXEMBOURG SELECTION FUND – LSF Enhanced Equity Exposure lorsqu'une décision de liquidation a été prise) à cesser la poursuite de son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le XX XXX 2023

Alain Maechling

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a fait l'objet d'un audit par l'auditeur. Par conséquent, c'est à elle seule que se réfère le rapport d'audit; les autres versions résultent d'une traduction consciencieuse effectuée sous la responsabilité du Conseil d'Administration du Fonds. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise fera foi.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2023	30.4.2022	30.4.2021
Actifs nets du compartiment en USD				
		297 365 934.21	215 264 238.47	251 188 707.36
Classe A EUR	LU0377296479			
Actions en circulation				
		1 709 666.1340	1 787 510.6940	1 746 469.3500
Valeur nette d'inventaire par action en EUR				
		54.34	51.78	59.71
Classe B EUR	LU1308789038			
Actions en circulation				
		13 937.5430	2 377.3350	2 039.0280
Valeur nette d'inventaire par action en EUR				
		198.19	193.25	225.69
Classe C CHF	LU0377294268			
Actions en circulation				
		910 888.9980	850 908.1180	857 802.0780
Valeur nette d'inventaire par action en CHF				
		51.80	49.63	57.40
Classe C USD	LU0377291322			
Actions en circulation				
		878 808.5950	671 656.2580	555 846.3270
Valeur nette d'inventaire par action en USD				
		72.96	67.18	76.22
Classe I CHF	LU2247605319			
Actions en circulation				
		41 578.6950	32 519.5480	68 981.1480
Valeur nette d'inventaire par action en CHF				
		92.61	88.92	102.19
Classe I EUR	LU2247605236			
Actions en circulation				
		284 138.4160	63 828.7850	139 371.1490
Valeur nette d'inventaire par action en EUR				
		93.03	89.08	102.28
Classe I GBP¹	LU2341110356			
Actions en circulation				
		20 216.1140	5 355.0810	-
Valeur nette d'inventaire par action en GBP				
		84.71	79.09	-
Classe I USD	LU2247605152			
Actions en circulation				
		351 937.6590	208 377.1980	37 349.4800
Valeur nette d'inventaire par action en USD				
		99.84	91.06	103.25
Classe X EUR¹	LU2482937724			
Actions en circulation				
		42 032.8090	-	-
Valeur nette d'inventaire par action en EUR				
		80.30	-	-
Classe X GBP²	LU2341110190			
Actions en circulation				
		815.4880	281.6320	-
Valeur nette d'inventaire par action en GBP				
		84.19	78.58	-

¹ Première NAV: 1.8.2022

² Première NAV: 7.7.2021

Performance

	Monnaie	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Classe A EUR	EUR	4.9%	-13.3%	131.2%
Classe B EUR	EUR	2.6%	-14.4%	127.7%
Classe C CHF	CHF	4.4%	-13.5%	130.6%
Classe C USD	USD	8.6%	-11.9%	136.7%
Classe I CHF	CHF	4.1%	-13.0%	-
Classe I EUR	EUR	4.4%	-12.9%	-
Classe I GBP	GBP	7.1%	-	-
Classe I USD	USD	9.6%	-11.8%	-
Classe X EUR ¹	EUR	-	-	-
Classe X GBP	GBP	7.1%	-	-

¹ En raison du récent lancement aucune donnée de calcul de la performance n'est disponible.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions. Les données concernant la performance ne sont pas auditées. Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets	
Etats-Unis	35.04
Chine	32.61
Allemagne	8.25
Israël	7.30
Canada	6.80
Espagne	2.87
Suisse	2.83
France	2.47
Norvège	1.64
Total	99.81

Répartition économique en % des actifs nets	
Alimentation en eau & énergie	36.41
Appareils électriques et composants	24.78
Electronique & semiconducteurs	13.55
Sociétés financières et sociétés de participation	6.88
Machines & appareils	3.99
Circulation & transports	3.22
Biotechnologie	2.87
Divers services	2.47
Construction, matériaux de construction	2.02
Agriculture & pêche	1.93
Divers biens de consommation	1.69
Total	99.81

Etat des actifs nets

	USD
Actif	30.4.2023
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	308 113 754.39
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-11 320 644.11
Total portefeuille-titres (note 1)	296 793 110.28
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	1 886 136.89
Créances sur souscriptions	592 550.58
Intérêts à recevoir sur actifs liquides	38.38
Créances sur dividendes	102 070.88
Frais payés d'avance	113 174.66
Créances diverses	481 207.08
Bénéfice non réalisé sur contrats de change à terme (note 1)	3 830 924.22
Total Actif	303 799 212.97
Passif	
Découvert bancaire	-2 049 622.35
Intérêts à payer sur découvert bancaire	-3 686.87
A payer sur rachats	-2 649 834.44
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-324 957.70
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-1 076.10
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-15 748.62
Provisions pour commission de performance (note 2)	-1 003 561.90
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-18 562.24
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-87 668.54
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-11 928.57
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-266 631.43
Total provisions	-1 730 135.10
Total Passif	-6 433 278.76
Actifs nets à la fin de l'exercice	297 365 934.21

Etat des opérations

	USD
Revenus	1.5.2022-30.4.2023
Intérêts sur actifs liquides	153 186.13
Dividendes	2 166 007.45
Revenus nets sur prêts de titres (note 12)	289 329.14
Total revenus	2 608 522.72
Charges	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-3 880 042.01
Commission de société de gestion (note 2)	-13 305.72
Commission pour agent administratif central (note 2)	-186 562.85
Commission de performance (note 2)	-955 686.14
Frais de banque dépositaire (note 2)	-238 371.88
Commission de distribution (note 2)	-853 005.52
Taxe d'abonnement (note 3)	-159 455.94
Autres commissions et frais (note 2)	-338 204.71
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-52 331.98
Total charges	-6 676 966.75
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-4 068 444.03
Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	25 162 780.21
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	-4 597 672.81
Gain (Perte) de change réalisé(e)	1 253 248.91
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	21 818 356.31
Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice	17 749 912.28
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-7 657 908.74
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats de change à terme	8 065 229.19
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	407 320.45
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	18 157 232.73

Etat des variations des actifs nets

	USD
	1.5.2022-30.4.2023
Actifs nets au début de l'exercice	215 264 238.47
Souscriptions	146 364 691.02
Rachats	-82 420 228.01
Souscriptions (Rachats) net(te)s	63 944 463.01
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-4 068 444.03
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	21 818 356.31
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	407 320.45
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	18 157 232.73
Actifs nets à la fin de l'exercice	297 365 934.21

Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2022-30.4.2023
Classe	A EUR
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 787 510.6940
Nombre d'actions émises	539 203.7410
Nombre d'actions remboursées	-617 048.3010
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 709 666.1340
Classe	B EUR
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	2 377.3350
Nombre d'actions émises	24 138.6560
Nombre d'actions remboursées	-12 578.4480
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 937.5430
Classe	C CHF
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	850 908.1180
Nombre d'actions émises	184 173.3080
Nombre d'actions remboursées	-124 192.4280
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	910 888.9980
Classe	C USD
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	671 656.2580
Nombre d'actions émises	522 056.9120
Nombre d'actions remboursées	-314 904.5750
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	878 808.5950
Classe	I CHF
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	32 519.5480
Nombre d'actions émises	35 402.6000
Nombre d'actions remboursées	-26 343.4530
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 578.6950
Classe	I EUR
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	63 828.7850
Nombre d'actions émises	239 887.9390
Nombre d'actions remboursées	-19 578.3080
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	284 138.4160
Classe	I GBP
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	5 355.0810
Nombre d'actions émises	19 278.5450
Nombre d'actions remboursées	-4 417.5120
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 216.1140
Classe	I USD
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	208 377.1980
Nombre d'actions émises	172 141.5540
Nombre d'actions remboursées	-28 581.0930
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	351 937.6590
Classe	X EUR
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	0.0000
Nombre d'actions émises	48 320.5630
Nombre d'actions remboursées	-6 287.7540
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	42 032.8090
Classe	X GBP
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	281.6320
Nombre d'actions émises	737.2360
Nombre d'actions remboursées	-203.3800
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	815.4880

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en USD Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs			
Actions			
Canada			
USD CANADIAN SOLAR INC	540 000.00	20 206 800.00	6.80
Total Canada		20 206 800.00	6.80
Chine			
USD DAQO NEW ENERGY CO ADR EACH REPR 25 ORD SPON	290 000.00	13 316 800.00	4.48
HKD FLAT GLASS GROUP C 'H' CNY0.25	2 150 000.00	6 011 860.03	2.02
CNY HANGZHOU FIRST PV 'A' CNY1	710 000.00	5 034 828.67	1.69
CNY JA SOLAR TECHNOLOG 'A' CNY1	1 641 780.00	9 571 244.22	3.22
USD JINKOSOLAR HOLDING ADS EACH REPR 4 ORD SHS	415 000.00	20 588 150.00	6.92
CNY LONGI GREEN ENERGY 'A' CNY1	3 245 362.00	16 334 079.98	5.49
CNY TIANJIN ZHONGHUAN 'A' CNY1	450 000.00	2 700 701.48	0.91
CNY TONGWEI CO 'A' CNY1	1 000 000.00	5 748 967.99	1.93
HKD XINTE ENERGY CO LT 'H' CNY1	2 750 000.00	6 768 239.09	2.28
HKD XINYI ENERGY HOLDI HKD0.01	18 000 000.00	5 021 720.02	1.69
HKD XINYI SOLAR HLDGS HKD0.10	5 500 000.00	5 878 418.84	1.98
Total Chine		96 975 010.32	32.61
France			
EUR NEOEN SA EUR2	244 200.00	7 333 032.96	2.47
Total France		7 333 032.96	2.47
Allemagne			
EUR ENCAVIS AG NPV	650 000.00	11 248 380.02	3.78
EUR SMA SOLAR TECH AG NPV (BR)	123 000.00	13 280 457.60	4.47
Total Allemagne		24 528 837.62	8.25
Israël			
USD SOLAREEDGE TECHNOLO USD0.0001	76 000.00	21 707 880.00	7.30
Total Israël		21 707 880.00	7.30
Norvège			
NOK SCATEC ASA NOK0.025	750 000.00	4 875 550.69	1.64
Total Norvège		4 875 550.69	1.64
Espagne			
EUR SOLARIA ENERGIA Y EURO.01	540 000.00	8 531 049.60	2.87
Total Espagne		8 531 049.60	2.87
Suisse			
CHF MEYER BURGER TECHN CHF0.05	13 000 000.00	8 420 313.47	2.83
Total Suisse		8 420 313.47	2.83
Etats-Unis			
USD AMERESCO INC COM USD0.0001 CL 'A'	238 000.00	9 900 800.00	3.33
USD ARRAY TECHNOLOGIES COM USD0.001	470 000.00	9 611 500.00	3.23
USD ENPHASE ENERGY INC COM USD0.00001	67 000.00	11 001 400.00	3.70
USD FIRST SOLAR INC COM STK USD0.001	65 000.00	11 867 700.00	3.99
USD HANNON ARMSTRONG S COM USD0.01	325 000.00	9 223 500.00	3.10
USD NEXTRACKER INC COM USD0.0001 CL A	290 000.00	9 132 100.00	3.07
USD SHOALS TECHNOLOGIE COM USD0.00001 CLASS A	430 000.00	8 982 700.00	3.02
USD SUNPOWER CORP USD0.001	970 000.00	12 823 400.00	4.31
USD SUNRUN INC COM USD0.0001	1 030 000.00	21 671 200.00	7.29
Total Etats-Unis		104 214 300.00	35.04
Total Actions		296 792 774.66	99.81
Droits			
Chine			
HKD XINYI ENERGY HOLDINGS RIGHTS 23-23.05.23	1 800 000.00	0.00	0.00
Total Chine		0.00	0.00
Total Droits		0.00	0.00
Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs		296 792 774.66	99.81

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en USD Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ni admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni traités sur un autre marché réglementé

Actions

Allemagne

EUR	SOLAR MILLENNIUM NPV	38 000.00	335.62	0.00
Total Allemagne			335.62	0.00

Total Actions			335.62	0.00
----------------------	--	--	---------------	-------------

Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ni admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni traités sur un autre marché réglementé			335.62	0.00
--	--	--	---------------	-------------

Total du portefeuille-titres			296 793 110.28	99.81
-------------------------------------	--	--	-----------------------	--------------

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

USD	43 037 944.00	EUR	40 000 000.00	7.6.2023	-1 223 861.90	-0.41
USD	43 752 109.13	CNH	300 000 000.00	7.6.2023	284 521.40	0.10
USD	7 706 727.74	CHF	7 000 000.00	7.6.2023	-194 417.42	-0.07
USD	25 562 000.06	HKD	200 000 000.00	7.6.2023	38 826.59	0.01
USD	4 761 853.06	NOK	50 000 000.00	7.6.2023	75 728.08	0.03
EUR	138 000 000.00	USD	148 733 543.40	7.6.2023	3 969 686.95	1.34
GBP	1 600 000.00	USD	1 949 063.84	7.6.2023	63 694.76	0.02
CHF	57 000 000.00	USD	63 137 271.06	7.6.2023	1 200 625.25	0.40
USD	7 481 887.70	EUR	7 000 000.00	7.6.2023	-263 928.33	-0.09
USD	3 266 253.91	CHF	3 000 000.00	7.6.2023	-119 951.16	-0.04
Total Contrats de change à terme					3 830 924.22	1.29

Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides			1 886 136.89	0.63
Découvert bancaire et autres engagements à court terme			-2 049 622.35	-0.69
Autres actifs et passifs			-3 094 614.83	-1.04
Total des actifs nets			297 365 934.21	100.00

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2023	30.4.2022	30.4.2021
Actifs nets du compartiment en EUR		365 367 972.27	363 622 519.36	216 526 703.59
Classe AE-A	LU1720112686			
Actions en circulation		22 276.0290	22 276.0290	550.0030
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		101.85	99.88	101.44
Classe CC-A	LU1720110557			
Actions en circulation		20 504.2470	24 669.9770	2 412.0000
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		101.11	100.75	103.38
Classe CC-D	LU1720110987			
Actions en circulation		19 290.6850	19 491.1720	10 127.8780
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		91.44	94.62	100.37
Classe CE-A	LU1720110474			
Actions en circulation		554 329.1180	602 459.2580	418 975.7850
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		107.90	106.50	108.93
Classe CE-D	LU1720110805			
Actions en circulation		2 760.7650	1 749.9500	19 861.5730
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		92.63	94.97	102.92
Classe CU-A	LU1720110631			
Actions en circulation		59 472.0900	60 210.0540	25 308.5140
Valeur nette d'inventaire par action en USD		110.37	106.33	107.95
Classe RC-A	LU1720111365			
Actions en circulation		45 219.3630	48 012.7860	45 518.8540
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		99.62	99.90	103.21
Classe RE-A	LU1720111282			
Actions en circulation		543 879.7270	493 876.2390	344 684.3150
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		104.31	103.61	106.71
Classe RE-D	LU1720111795			
Actions en circulation		13 390.3740	4 503.4740	337.7890
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		92.56	94.88	100.37
Classe RU-A	LU1720111449			
Actions en circulation		10 665.4610	10 763.8150	3 050.0000
Valeur nette d'inventaire par action en USD		107.88	104.59	106.89
Classe VC-AP	LU1720112256			
Actions en circulation		111 551.6330	114 162.1210	94 035.2410
Valeur nette d'inventaire par action en CHF		103.63	103.11	105.53
Classe VE-AP	LU1720112173			
Actions en circulation		1 778 205.1090	1 749 530.0150	899 074.2130
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		108.61	107.20	109.33
Classe VE-DP	LU1720112504			
Actions en circulation		270 049.0400	323 824.9030	168 087.0570
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		91.41	93.82	99.15

Performance

	Monnaie	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Classe AE-A	EUR	2.0%	-1.5%	0.0%
Classe CC-A	CHF	0.4%	-2.5%	9.9%
Classe CC-D	CHF	0.4%	-2.5%	10.0%
Classe CE-A	EUR	1.3%	-2.2%	10.3%
Classe CE-D	EUR	1.3%	-	-
Classe CU-A	USD	3.8%	-1.5%	11.4%
Classe RC-A	CHF	-0.3%	-3.2%	9.3%
Classe RE-A	EUR	0.7%	-2.9%	9.6%
Classe RE-D	EUR	0.7%	-2.9%	-
Classe RU-A	USD	3.1%	-2.2%	10.7%
Classe VC-AP	CHF	0.5%	-2.3%	10.0%
Classe VE-AP	EUR	1.3%	-1.9%	10.3%
Classe VE-DP	EUR	1.4%	-2.1%	10.4%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
 Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions.
 Les données concernant la performance ne sont pas auditées.
 Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets

France	18.11
Italie	13.57
Luxembourg	11.24
Pays-Bas	10.58
Allemagne	9.66
Irlande	7.64
Etats-Unis	6.84
Espagne	5.87
Grande-Bretagne	5.45
Suède	3.73
Jersey	1.17
Portugal	1.13
Total	94.99

Répartition économique en % des actifs nets

Sociétés financières et sociétés de participation	43.98
Circulation & transports	4.87
Télécommunications	4.78
Fonds de placement	4.46
Internet, logiciels & services IT	3.94
Instituts lettres de gage & sociétés de refinancement	3.79
Hôtellerie & loisirs	3.09
Divers services	2.93
Nourriture & boissons	2.67
Appareils électriques et composants	2.67
Banques & instituts de crédit	2.27
Véhicules	2.15
Diverses sociétés non classées	1.96
Pays & gouvernements centraux	1.82
Machines & appareils	1.72
Alimentation en eau & énergie	1.58
Santé & services sociaux	1.43
Divers biens de consommation	1.30
Commerce détail, grands magasins	0.82
Immobilier	0.58
Industrie graphique, maisons d'édition et presse	0.53
Industrie aérospatiale	0.52
Diverses entreprises commerciales	0.47
Construction, matériaux de construction	0.45
Biotechnologie	0.21
Total	94.99

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	30.4.2023
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	363 625 946.48
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-16 558 850.35
Total portefeuille-titres (note 1)	347 067 096.13
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	18 797 118.33*
Créances sur souscriptions	184 400.11
Intérêts à recevoir sur titres	4 468 017.20
Frais payés d'avance	52 851.60
Frais de constitution, nets (note 1)	3 730.03
Total Actif	370 573 213.40
Passif	
Perte non réalisé(e) sur contrats de change à terme (note 1)	-58 917.97
Découvert bancaire	-10 955.80
A payer sur achats de titres (note 1)	-2 990 631.63
A payer sur rachats	-380 680.50
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-50 876.73
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-13 268.78
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-11 257.85
Provisions pour frais de constitution (note 1)	-3 750.00
Provisions pour commission de performance (note 2)	-1 522 596.04
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-12 646.81
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-49 710.44
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-4 764.34
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-95 184.24
Total provisions	-1 764 055.23
Total Passif	-5 205 241.13
Actifs nets à la fin de l'exercice	365 367 972.27

* Au 30 avril 2023, un montant de 23 257.33 EUR est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.5.2022-30.4.2023
Intérêts sur actifs liquides	94 642.41
Intérêts sur titres	16 265 921.28
Total revenus	16 360 563.69
Charges	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-617 469.07
Commission de société de gestion (note 2)	-166 793.43
Commission pour agent administratif central (note 2)	-141 918.29
Commission de performance (note 2)	-1 503 230.55
Frais de banque dépositaire (note 2)	-159 341.38
Commission de distribution (note 2)	-600 571.88
Taxe d'abonnement (note 3)	-57 543.45
Amortissement des frais de constitution (note 1)	-7 734.11
Autres commissions et frais (note 2)	-170 683.38
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-4 025.81
Total charges	-3 429 311.35
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	12 931 252.34
Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-8 936 446.18
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	735 478.93
Gain (Perte) de change réalisé(e)	349 736.19
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-7 851 231.06
Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice	5 080 021.28
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-985 557.97
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués par rendement et instruments du marché monétaire	27 129.90
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats de change à terme	316 955.80
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-641 472.27
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	4 438 549.01

Etat des variations des actifs nets

	EUR
	1.5.2022-30.4.2023
Actifs nets au début de l'exercice	363 622 519.36
Souscriptions	90 091 900.74
Rachats	-91 732 565.41
Souscriptions (Rachats) net(te)s	-1 640 664.67
Dividende payé	-1 052 431.43
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	12 931 252.34
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	-7 851 231.06
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-641 472.27
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	4 438 549.01
Actifs nets à la fin de l'exercice	365 367 972.27

Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2022-30.4.2023
Classe	AE-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	22 276.0290
Nombre d'actions émises	0.0000
Nombre d'actions remboursées	0.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	22 276.0290
Classe	CC-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	24 669.9770
Nombre d'actions émises	4 965.9490
Nombre d'actions remboursées	-9 131.6790
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	20 504.2470
Classe	CC-D
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	19 491.1720
Nombre d'actions émises	1 330.0000
Nombre d'actions remboursées	-1 530.4870
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	19 290.6850
Classe	CE-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	602 459.2580
Nombre d'actions émises	159 109.6790
Nombre d'actions remboursées	-207 239.8190
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	554 329.1180
Classe	CE-D
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 749.9500
Nombre d'actions émises	2 106.8150
Nombre d'actions remboursées	-1 096.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 760.7650
Classe	CU-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	60 210.0540
Nombre d'actions émises	1 299.0000
Nombre d'actions remboursées	-2 036.9640
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	59 472.0900
Classe	RC-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	48 012.7860
Nombre d'actions émises	2 685.7430
Nombre d'actions remboursées	-5 479.1660
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	45 219.3630
Classe	RE-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	493 876.2390
Nombre d'actions émises	219 656.0390
Nombre d'actions remboursées	-169 652.5510
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	543 879.7270
Classe	RE-D
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	4 503.4740
Nombre d'actions émises	10 600.8710
Nombre d'actions remboursées	-1 713.9710
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 390.3740
Classe	RU-A
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	10 763.8150
Nombre d'actions émises	778.7810
Nombre d'actions remboursées	-877.1350
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 665.4610

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Classe	VC-AP
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	114 162.1210
Nombre d'actions émises	1 970.0000
Nombre d'actions remboursées	-4 580.4880
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	111 551.6330
Classe	VE-AP
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 749 530.0150
Nombre d'actions émises	432 005.8950
Nombre d'actions remboursées	-403 330.8010
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 778 205.1090
Classe	VE-DP
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	323 824.9030
Nombre d'actions émises	36 625.1470
Nombre d'actions remboursées	-90 401.0100
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	270 049.0400

Distribution¹

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	Date de détachement	Date de versement	Devise	Montant par part
CC-D	15.7.2022	19.7.2022	CHF	0.81
CC-D	14.10.2022	18.10.2022	CHF	0.76
CC-D	18.1.2023	20.1.2023	CHF	0.76
CC-D	24.4.2023	27.4.2023	CHF	1.07
CE-D	15.7.2022	19.7.2022	EUR	0.84
CE-D	14.10.2022	18.10.2022	EUR	0.77
CE-D	18.1.2023	20.1.2023	EUR	0.76
CE-D	24.4.2023	27.4.2023	EUR	1.07
RE-D	15.7.2022	19.7.2022	EUR	0.69
RE-D	14.10.2022	18.10.2022	EUR	0.63
RE-D	18.1.2023	20.1.2023	EUR	0.61
RE-D	24.4.2023	27.4.2023	EUR	0.91
VE-DP	15.7.2022	19.7.2022	EUR	0.99
VE-DP	14.10.2022	18.10.2022	EUR	0.93
VE-DP	18.1.2023	20.1.2023	EUR	0.90
VE-DP	24.4.2023	27.4.2023	EUR	0.70

¹ Voir note 4

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

Bons du trésor à court terme, coupon zéro

EUR				
EUR	GERMANY, REPUBLIC OF TB-REG-S 0.00000% 22.02.23-21.02.24	3 000 000.00	2 925 412.95	0.80
Total EUR			2 925 412.95	0.80

Total des Bons du trésor à court terme, coupon zéro

2 925 412.95 **0.80**

Titres adossés à des actifs, taux variable

EUR				
EUR	ALME LOAN FUNDING V DAC-REG-S 3M EURIBOR+200BP 18-15.07.31	1 500 000.00	1 428 375.90	0.39
EUR	ALME LOAN FUNDING V DAC-REG-S 3M EURIBOR+305BP 18-15.07.31	2 000 000.00	1 905 723.20	0.52
EUR	ALME LOAN FUNDING-REG-S 3M EURIBOR+165BP 18-15.01.32	2 000 000.00	1 885 637.00	0.52
EUR	AVOCA CLO XVI DAC-REG-S 3M EURIBOR+320BP 18-15.07.31	2 000 000.00	1 879 904.00	0.51
EUR	CVC CORDATUS LOAN FD DAC-REG-S 3M EURIBOR+200BP 21-24.05.32	750 000.00	711 942.22	0.19
EUR	JUBILEE CLO XVI BV-REG-S 3M EURIBOR+145BP 17-15.12.29	2 500 000.00	2 430 808.25	0.67
EUR	JUBILEE CLO-REG-S 3M EURIBOR+310BP 17-15.01.30	2 000 000.00	1 929 371.20	0.53
EUR	PALMER SQUARE EURO LOAN-REG-S 3M EURIBOR+220BP 21-15.04.31	2 500 000.00	2 374 237.50	0.65
EUR	PALMER SQUARE EUROPEAN-REG-S 3M EURIBOR+210BP 21-15.07.31	2 000 000.00	1 874 105.00	0.51
EUR	PALMER SQUARE EUROPEAN-REG-S 3M EURIBOR+305BP 21-15.07.31	2 000 000.00	1 786 001.80	0.49
EUR	ST PAUL'S CLO III-R DAC-REG-S 3M EURIBOR+160BP 18-15.01.32	3 850 000.00	3 600 838.01	0.99
Total EUR			21 806 944.08	5.97

Total Titres adossés à des actifs, taux variable

21 806 944.08 **5.97**

Notes, taux fixe

EUR				
EUR	AIR FRANCE-KLM-REG-S 3.87500% 21-01.07.26	3 900 000.00	3 601 072.80	0.99
EUR	AIR FRANCE-KLM-REG-S 8.12500% 23-31.05.28	3 200 000.00	3 246 809.60	0.89
EUR	ALTICE FRANCE SA/FRANCE-REG-S 4.25000% 21-15.10.29	500 000.00	370 359.50	0.10
EUR	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE -REG-S 3.00000% 21-01.09.29	845 000.00	623 092.86	0.17
EUR	ARENA LUXEMBOURG FINANCE SARL-REG-S 1.87500% 20-01.02.28	4 200 000.00	3 339 000.00	0.91
EUR	BELDEN INC-REG-S 3.37500% 21-15.07.31	3 000 000.00	2 534 328.00	0.69
EUR	BLITZ F18-674 GMBH-REG-S 6.00000% 18-30.07.26	8 450 000.00	7 024 017.41	1.92
EUR	DUFY ONE BV-REG-S 2.00000% 19-15.02.27	1 500 000.00	1 309 665.00	0.36
EUR	FOOD SERVICE PROJECT-REG-S 5.50000% 22-21.01.27	4 300 000.00	4 054 147.50	1.11
EUR	GRIFOLS ESCROW ISSUER SA-REG-S 3.87500% 21-15.10.28	1 000 000.00	777 500.00	0.21
EUR	ILIAD HOLDING SASU-REG-S 5.12500% 21-15.10.26	3 250 000.00	3 097 656.25	0.85
EUR	ILIAD SA-REG-S 5.62500% 23-15.02.30	1 600 000.00	1 535 032.00	0.42
EUR	INTERNATIONAL DESIGN GROUP SPA-REG-S 6.50000% 18-15.11.25	3 364 000.00	3 235 747.50	0.89
EUR	INTL CONSOLIDATED AIRLINES GP-REG-S 3.75000% 21-25.03.29	2 300 000.00	1 910 702.00	0.52
EUR	IQVIA INC-REG-S 2.87500% 20-15.06.28	1 500 000.00	1 329 051.00	0.36
EUR	KAIXO BONDCO TELECOM SA-REG-S 5.12500% 21-30.09.29	2 000 000.00	1 736 190.00	0.48
EUR	LOXAM SAS-REG-S-SUB 5.75000% 19-15.07.27	1 000 000.00	887 430.00	0.24
EUR	NEXANS SA-REG-S 5.50000% 23-05.04.28	1 800 000.00	1 837 215.00	0.50
EUR	NH HOTEL GROUP SA-REG-S 4.00000% 21-02.07.26	4 200 000.00	4 028 325.00	1.10
EUR	NIDDA BONDCO GMBH-REG-S 5.00000% 17-30.09.25	700 000.00	693 117.60	0.19
EUR	NIDDA HEALTHCARE HOLDING GMBH-REG-S 7.50000% 22-21.08.26	4 000 000.00	3 898 620.00	1.07
EUR	TELECOM ITALIA SPA/MILANO-REG-S 6.87500% 23-15.02.28	4 125 000.00	4 153 462.50	1.14
EUR	TELENET FINANCE LUXEMBOURG-REG-S 3.50000% 17-01.03.28	1 500 000.00	1 364 394.00	0.37
EUR	TUI CRUISES GMBH-REG-S 6.50000% 21-15.05.26	3 000 000.00	2 688 117.00	0.74
EUR	VERISURE HOLDING AB-REG-S 9.25000% 22-15.10.27	800 000.00	858 372.80	0.24
EUR	VERISURE MIDHOLDING AB-REG-S 5.25000% 21-15.02.29	3 760 000.00	3 045 359.36	0.83
EUR	VIVION INVESTMENTS SARL-REG-S 3.50000% 19-01.11.25	200 000.00	127 186.00	0.03
EUR	WEBUILD SPA-REG-S 3.87500% 22-28.07.26	1 800 000.00	1 631 475.00	0.45
Total EUR			64 937 445.68	17.77

GBP

GBP	CONSTELLATION AUTOMOTIVE FINANCI-REG-S 4.87500% 21-15.07.27	2 500 000.00	2 187 783.02	0.60
GBP	GATWICK AIRPORT FINANCE PLC-REG-S 4.37500% 21-07.04.26	3 300 000.00	3 484 449.89	0.95
GBP	THAMES WATER KEMBLE FINANCE PLC-REG-S 4.62500% 20-19.05.26	1 000 000.00	1 007 125.50	0.28
Total GBP			6 679 358.41	1.83

Total Notes, taux fixe

71 616 804.09 **19.60**

Notes, taux variable

EUR				
EUR	ABERTIS INFRA FINANCE BV-REG-S-SUB 3.248%/VAR 20-PRP	5 000 000.00	4 438 425.00	1.21
EUR	ACCOR SA-REG-S-SUB 2.625%/VAR 19-PRP	2 200 000.00	2 023 575.40	0.55
EUR	BNP PARIBAS SA-REG-S-SUB 6.875%/VAR 22-PRP	2 800 000.00	2 612 327.20	0.71
EUR	CEDACRI MERGECO SPA-REG-S 3M EURIBOR+462.5BP 21-15.05.28	6 636 000.00	6 506 598.00	1.78
EUR	ENERGIAS DE PORTUGAL SA-REG-S-SUB 1.875%/VAR 21-02.08.81	1 000 000.00	876 104.00	0.24
EUR	IBERDROLA INTERNATIONAL BV-REG-S 2.250%/VAR 20-PRP	3 000 000.00	2 437 515.00	0.67

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) valeur non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
EUR INTERNATIONAL DESIGN GRP-REG-S 3M EURIBOR+425BP 21-15.05.26	1 600 000.00	1 568 400.00	0.43
EUR TELEFONICA EUROPE BV-REG-S-SUB 7.125%/VAR 22-PRP	1 000 000.00	1 019 828.00	0.28
EUR VEOLIA ENVIRONNEMENT SA-REG-S-SUB 2.500%/VAR 20-PRP	2 000 000.00	1 652 830.00	0.45
Total EUR		23 135 602.60	6.32
SEK			
SEK VERISURE MIDHOLDING AB-REG-S 3M STIB+575BP 21-15.02.29	30 000 000.00	2 688 633.81	0.74
Total SEK		2 688 633.81	0.74
USD			
USD SOCIETE GENERALE SA-144A-SUB COCO 9.375%/VAR 22-PRP	1 000 000.00	862 228.26	0.24
Total USD		862 228.26	0.24
Total Notes, taux variable		26 686 464.67	7.30
Medium Term notes, taux fixe			
EUR			
EUR DEUTSCHE LUFTHANSA AG-REG-S 3.75000% 21-11.02.28	1 200 000.00	1 118 631.60	0.30
EUR DEUTSCHE LUFTHANSA AG-REG-S 3.50000% 21-14.07.29	1 500 000.00	1 349 974.50	0.37
EUR SCHAEFFLER AG-REG-S 2.87500% 19-26.03.27	1 000 000.00	947 502.00	0.26
EUR VALEO SA-REG-S 5.37500% 22-28.05.27	2 500 000.00	2 508 275.00	0.69
EUR ZF FINANCE GMBH-REG-S 5.75000% 23-03.08.26	1 800 000.00	1 814 995.80	0.50
Total EUR		7 739 378.90	2.12
Total Medium Term notes, taux fixe		7 739 378.90	2.12
Medium Term notes, taux variable			
EUR			
EUR EDP - ENERGIAS DE PORT SA-REG-S-SUB 5.943%/VAR 23-23.04.83	3 300 000.00	3 258 750.00	0.89
EUR SOCIETE GENERALE SA-SUB-REG-S 7.875%/VAR 23-PRP	2 000 000.00	1 813 314.00	0.50
Total EUR		5 072 064.00	1.39
Total Medium Term notes, taux variable		5 072 064.00	1.39
Obligations, taux fixe			
CHF			
CHF DUFYR ONE BV-REG-S 3.62500% 21-15.04.26	4 950 000.00	4 791 995.38	1.31
Total CHF		4 791 995.38	1.31
EUR			
EUR ALTICE FINANCING SA-REG-S 2.25000% 20-15.01.25	2 000 000.00	1 893 306.00	0.52
EUR ALTICE FRANCE-REG-S 3.37500% 19-15.01.28	2 400 000.00	1 842 830.40	0.51
EUR BANIJAY ENTERTAINMENT SASU-REG-S 3.50000% 20-01.03.25	2 000 000.00	1 956 830.00	0.54
EUR BANIJAY GROUP SAS-REG-S 6.50000% 20-01.03.26	3 745 000.00	3 664 879.47	1.00
EUR BELDEN INC-REG-S-SUB 3.37500% 17-15.07.27	1 000 000.00	918 950.00	0.25
EUR BELDEN INC-REG-S-SUB 3.87500% 18-15.03.28	2 204 000.00	2 035 559.30	0.56
EUR BK LC LUX FINCO1 SARL-REG-S 5.25000% 21-30.04.29	3 500 000.00	3 158 400.00	0.87
EUR CASTOR SPA-REG-S 6.00000% 22-15.02.29	2 000 000.00	1 760 338.00	0.48
EUR CTEC II GMBH-REG-S 5.25000% 22-15.02.30	2 000 000.00	1 654 160.00	0.45
EUR EC FINANCE PLC-REG-S 3.00000% 21-15.10.26	2 600 000.00	2 448 318.60	0.67
EUR EIRCOM FINANCE DAC-REG-S 3.50000% 19-15.05.26	2 500 000.00	2 367 157.50	0.65
EUR ENERGIZER GAMMA ACQUISITION BV-REG-S 3.50000% 21-30.06.29	3 000 000.00	2 382 393.00	0.65
EUR FAURECIA SE-REG-S 7.25000% 22-15.06.26	1 000 000.00	1 036 630.00	0.28
EUR ILIAD SA-REG-S 5.37500% 22-14.06.27	3 300 000.00	3 255 595.20	0.89
EUR INTER MEDIA AND COMMUNICATION-REG-S 6.75000% 22-09.02.27	5 500 000.00	5 211 173.00	1.43
EUR IPD 3 BV-REG-S 5.50000% 20-01.12.25	3 900 000.00	3 843 071.70	1.05
EUR KANE BIDCO LTD-REG-S 5.00000% 22-15.02.27	3 500 000.00	3 257 768.50	0.89
EUR LA FINANCIERE ATALIAN SA-REG-S 4.00000% 17-15.05.24	1 266 000.00	925 420.68	0.25
EUR LORCA TELECOM BONDCO SAU-REG-S 4.00000% 20-18.09.27	4 300 000.00	3 962 686.50	1.09
EUR LOXAM SAS-REG-S 4.25000% 17-15.04.24	1 000 000.00	1 001 875.00	0.27
EUR MATTERHORN TELECOM SA-REG-S 3.12500% 19-15.09.26	1 000 000.00	922 754.00	0.25
EUR MOTION FINCO SARL-REG-S 7.00000% 20-15.05.25	4 500 000.00	4 569 403.50	1.25
EUR NIDDA BONDCO GMBH-REG-S 7.25000% 18-30.09.25	1 900 000.00	1 799 707.23	0.35
EUR PARTS EUROPE SA-REG-S 6.50000% 20-16.07.25	1 700 000.00	1 707 648.30	0.47
EUR PRIMO WATER HOLDINGS INC-REG-S 3.87500% 20-31.10.28	6 500 000.00	5 711 433.00	1.56
EUR ROSSINI SARL-REG-S 6.75000% 18-30.10.25	2 000 000.00	2 011 034.00	0.55
EUR SHIBA BIDCO SPA-REG-S 4.50000% 21-31.10.28	3 000 000.00	2 520 111.00	0.69
EUR SPECTRUM BRANDS INC-REG-S 4.00000% 16-01.10.26	4 950 000.00	4 755 727.35	1.30
EUR SUMMER BIDCO BV-REG-S (PIK) 9.00000% 19-15.11.25	1 500 000.00	1 472 004.50	0.40
EUR SUPERIOR INDUSTRIES INTERNATIONAL-REG-S 6.00000% 17-15.06.25	3 700 000.00	3 383 354.00	0.93
EUR TEAMSYSYSTEM SPA-REG-S 3.50000% 21-15.02.28	1 000 000.00	883 418.00	0.24
EUR TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT-REG-S 2.00000% 20-15.07.25	2 000 000.00	1 896 422.00	0.52
EUR UNITED GROUP BV-REG-S 4.62500% 21-15.08.28	750 000.00	580 521.00	0.16
EUR UNITED GROUP BV-REG-S 5.25000% 22-01.02.30	750 000.00	564 345.75	0.16
EUR VERISURE HOLDING AB-REG-S 3.87500% 20-15.07.27	1 000 000.00	923 837.00	0.25
EUR VERTICAL MIDCO GMBH-REG-S 4.37500% 20-15.07.27	2 000 000.00	1 791 470.00	0.49

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) valeur non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
EUR VIVION INVESTMENTS SARL-REG-S 3.00000% 19-08.08.24	2 700 000.00	1 978 114.50	0.54
EUR VMED O2 UK FINANCING I PLC-REG-S 3.25000% 20-31.01.31	1 000 000.00	805 771.00	0.22
Total EUR		86 334 418.98	23.63
GBP			
GBP GALAXY BIDCO LTD-REG-S 6.50000% 19-31.07.26	2 000 000.00	2 076 048.14	0.57
GBP HEATHROW FINANCE PLC-REG-S STEP-UP 17-01.03.2027	1 383 000.00	1 384 611.53	0.38
GBP KANE BIDCO LTD-REG-S 6.50000% 22-15.02.27	1 000 000.00	1 010 784.41	0.28
GBP PUNCH FINANCE PLC-REG-S 6.12500% 21-30.06.26	1 160 000.00	1 139 494.84	0.31
GBP VIRGIN MEDIA VENDOR FINANCING-REG-S 4.87500% 20-15.07.28	4 000 000.00	3 755 753.82	1.03
GBP ZENITH FINCO PLC-REG-S 6.50000% 22-30.06.27	3 400 000.00	2 898 555.54	0.79
Total GBP		12 265 248.28	3.36
Total Obligations, taux fixe		103 391 662.64	28.30
Obligations, taux variable			
EUR			
EUR APCOA PARKING HOLDINGS GM-REG-S 3M EURIBOR+500BP 21-15.01.27	2 070 000.00	2 020 837.50	0.55
EUR ARENA LUXEMBOURG FIN SARL-REG-S 3M EURIBOR+200BP 20-01.02.27	1 800 000.00	1 672 255.39	0.46
EUR ASSEMBLIN FINANCING AB-REG-S 3M EURIBOR+500BP 19-15.05.25	3 500 000.00	3 517 057.25	0.96
EUR BURGER KING FRANCE SAS-REG-S 3M EURIBOR+475BP 21-01.11.26	5 240 000.00	5 221 974.40	1.43
EUR CASTOR SPA-REG-S 3M EURIBOR+525BP 22-15.02.29	6 610 000.00	6 240 798.45	1.71
EUR DEUTSCHE LUFTHANSA AG-REG-S-SUB 5.125%VAR 15-12.08.75	1 000 000.00	904 977.00	0.25
EUR GALAXY BIDCO LTD-REG-S 3M EURIBOR+500BP 19-31.07.26	2 500 000.00	2 467 812.50	0.67
EUR IPDEBV 3M EURIBOR+550 BP 20-01.12.25	2 500 000.00	2 514 380.00	0.69
EUR KAPLA HOLDING SAS-REG-S 3M EURIBOR+325BP 19-15.12.26	3 000 000.00	2 907 975.00	0.79
EUR LEASEPLAN CORPORATION NV-REG-S-SUB 7.375%VAR 19-PRP	3 080 000.00	2 990 911.00	0.82
EUR LION/POLARIS LUX 4 SA-REG-S 3M EURIBOR+400BP 21-01.07.26	3 503 000.00	3 396 158.50	0.93
EUR PARTS EUROPE SA-REG-S 3M EURIBOR+400BP 21-20.07.27	6 300 000.00	6 276 834.90	1.72
EUR PLT VII FINANCE SARL-REG-S 3M LIBOR+462 5BP 20-05.01.26	4 500 000.00	4 498 875.00	1.23
EUR Q-PARK HOLDING I BV-REG-S 3M EURIBOR+200BP 20-01.03.26	4 000 000.00	3 915 936.00	1.07
EUR REN10 HOLDING AB-REG-S 3M EURIBOR+437.5BP 22-01.02.27	2 640 000.00	2 585 880.00	0.71
EUR ROSSINI SARL-REG-S 3M EURIBOR+387.5BP 19-30.10.25	6 860 000.00	6 860 000.00	1.88
EUR SISAL PAY SPA-REG-S 3M EURIBOR+387.5BP 19-17.12.26	8 800 000.00	8 627 300.00	2.36
EUR TEAMSYSYSTEM SPA-REG-S 3M EURIBOR+371BP 21-15.02.28	4 900 000.00	4 749 398.50	1.30
EUR TRIVIMUM PACKAGING FIN BV-REG-S 3M EURIBOR+375BP 19-15.08.26	6 485 000.00	6 382 537.00	1.75
EUR VERTICAL MIDCO GMBH-REG-S 3M EURIBOR+475BP 20-15.07.27	3 300 000.00	3 292 575.00	0.90
Total EUR		81 044 473.39	22.18
Total Obligations, taux variable		81 044 473.39	22.18
Obligations du Trésor, taux fixe			
USD			
USD AMERICA, UNITED STATES OF 4.00000% 22-31.10.29	2 000 000.00	1 863 252.94	0.51
USD AMERICA, UNITED STATES OF 3.87500% 23-31.12.29	2 000 000.00	1 852 567.37	0.51
Total USD		3 715 820.31	1.02
Total Obligations du Trésor, taux fixe		3 715 820.31	1.02
Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs		323 999 025.03	88.68
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire traités sur un autre marché réglementé			
Obligations convertibles, coupon zéro			
EUR			
EUR NEXI SPA-REG-S 0.00000% 21-24.02.28	3 300 000.00	2 488 365.00	0.68
Total EUR		2 488 365.00	0.68
Total Obligations convertibles, coupon zéro		2 488 365.00	0.68
Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire traités sur un autre marché réglementé		2 488 365.00	0.68
Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ni admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni traités sur un autre marché réglementé			
Euro Commercial Papers, coupon zéro			
EUR			
EUR MASMOVIL IBERCOM SA ECP 0.00000% 08.11.21-10.05.23	2 000 000.00	1 998 420.60	0.54
Total EUR		1 998 420.60	0.54
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro		1 998 420.60	0.54
Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire ni admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni traités sur un autre marché réglementé		1 998 420.60	0.54

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) valeur non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	--	-------------------------------

Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée

Euro Commercial Papers, coupon zéro

EUR				
EUR	EL CORTE INGLÉS SA ECP 0.00000% 07.03.23-06.06.23	3 000 000.00	2 990 054.49	0.82
Total EUR			2 990 054.49	0.82
Total des Euro Commercial Papers, coupon zéro			2 990 054.49	0.82

Total des Autres instruments du marché monétaire au sens de l'article 41 (1) h) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle que modifiée			2 990 054.49	0.82
--	--	--	---------------------	-------------

OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010

Fonds d'investissement, de type ouvert

France				
EUR	GROUPAMA ASSET MGMT GROUPAMA TRESORERIE-4 DECIMALES-CAP	256.43	10 305 502.04	2.82
Total France			10 305 502.04	2.82
Luxembourg				
EUR	BNP PARIBAS INSTICASH SICAV-I-EUR-CAPITALISATION	52 480.53	5 285 728.97	1.45
Total Luxembourg			5 285 728.97	1.45
Total Fonds d'investissement, de type ouvert			15 591 231.01	4.27
Total OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010			15 591 231.01	4.27
Total du portefeuille-titres			347 067 096.13	94.99

Contrats de change à terme

Devise achetée/Montant acheté/Devise vendue/Montant vendu/Date de maturité

EUR	4 616 436.95	USD	5 002 421.86	25.5.2023	92 374.14	0.02
EUR	4 660 395.24	CHF	4 629 487.50	25.5.2023	-58 327.15	-0.02
EUR	2 697 203.81	SEK	30 148 500.00	25.5.2023	35 314.20	0.01
EUR	18 682 774.63	GBP	16 521 532.58	25.5.2023	-108 677.26	-0.03
CHF	20 220 822.29	EUR	20 617 187.72	21.6.2023	24 769.81	0.01
USD	7 713 292.18	EUR	7 010 713.52	21.6.2023	-45 207.86	-0.01
EUR	15 291.05	CHF	14 950.50	21.6.2023	29.18	0.00
EUR	354 703.61	CHF	346 446.46	21.6.2023	1 041.78	0.00
CHF	73 741.00	EUR	75 511.60	21.6.2023	-234.81	0.00
Total Contrats de change à terme					-58 917.97	-0.02

Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides			18 797 118.33*	5.14
Découvert bancaire et autres engagements à court terme			-10 955.80	0.00
Autres actifs et passifs			-426 368.42	-0.11
Total des actifs nets			365 367 972.27	100.00

* Au 30 avril 2023, un montant de 23 257.33 EUR est utilisé en tant que collatéral pour la contrepartie UBS Europe SE.

LUXEMBOURG SELECTION FUND

– Solar & Sustainable Energy Fund

Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	30.4.2023	30.4.2022	30.4.2021
Actifs nets du compartiment en EUR		45 070 609.62	31 697 366.30	20 525 981.51
Classe A1	LU0405846410			
Actions en circulation		254 308.5830	161 771.2830	107 525.0640
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		160.74	162.97	132.20
Classe A2	LU0405860593			
Actions en circulation		975.0710	1 267.7930	1 934.9350
Valeur nette d'inventaire par action en EUR		3 870.32	3 888.44	3 138.50
Classe A3	LU0405863852			
Actions en circulation		1 703.8980	1 625.8980	1 194.5530
Valeur nette d'inventaire par action en USD		270.68	262.41	241.09

Performance

	Monnaie	2022/2023	2021/2022	2020/2021
Classe A1	EUR	-1.4%	23.3%	104.7%
Classe A2	EUR	-0.5%	23.9%	104.7%
Classe A3	USD	3.2%	8.8%	125.5%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
 Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats d'actions.
 Les données concernant la performance ne sont pas auditées.
 Le compartiment n'a pas d'indice de référence.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets	
Chine	24.01
Australie	10.70
Etats-Unis	10.55
Canada	8.28
Brésil	6.86
Italie	6.85
Portugal	6.59
Espagne	5.25
Grande-Bretagne	4.60
Irlande	4.37
Danemark	1.45
Corée du Sud	1.34
Total	90.85

Répartition économique en % des actifs nets	
Alimentation en eau & énergie	37.76
Métaux & pierres précieuses	9.60
Métaux non ferreux	8.24
Industrie minière, charbon & acier	8.22
Divers services	5.07
Fonds de placement	4.37
Appareils électriques et composants	4.08
Sociétés financières et sociétés de participation	3.95
Electronique & semi-conducteurs	3.35
Agriculture & pêche	2.32
Pétrole	1.45
Chimie	1.34
Machines & appareils	0.72
Circulation & transports	0.38
Total	90.85

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	30.4.2023
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	41 425 580.57
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	-478 481.68
Total portefeuille-titres (note 1)	40 947 098.89
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	4 629 475.80
Autres actifs liquides (dépôts de garantie)	1 505 360.14
Créances sur souscriptions	68 214.37
Créances sur dividendes	89 196.21
Frais payés d'avance	5 331.54
Créances diverses	27 839.13
Total Actif	47 272 516.08
Passif	
Perte non réalisé(e) sur contrats financiers à terme (note 1)	-800 131.96
Découvert bancaire	-1 060 609.06
Intérêts à payer sur découvert bancaire	-2 329.94
A payer sur achats de titres (note 1)	-34 008.26
A payer sur rachats	-158 903.08
Provisions pour commission de conseil en investissements (note 2)	-64 367.84
Provisions pour commission de société de gestion (note 2)	-4 567.88
Provisions pour commission pour agent administratif central (note 2)	-2 430.73
Provisions pour commission de performance (note 2)	-2 737.49
Provisions pour frais de banque dépositaire (note 2)	-2 430.73
Provisions pour commission de distribution (note 2)	-2 570.32
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 595.05
Provisions pour autres commissions et frais (note 2)	-65 224.12
Total provisions	-145 924.16
Total Passif	-2 201 906.46
Actifs nets à la fin de l'exercice	45 070 609.62

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.5.2022-30.4.2023
Intérêts sur actifs liquides	65 894.58
Dividendes	592 286.79
Revenus nets sur prêts de titres (note 12)	40 973.97
Total revenus	699 155.34
Charges	
Commission de conseil en investissements (note 2)	-793 561.38
Commission de société de gestion (note 2)	-10 790.96
Commission pour agent administratif central (note 2)	-31 741.22
Commission de performance (note 2)	-2 737.49
Frais de banque dépositaire (note 2)	-32 126.82
Commission de distribution (note 2)	-5 654.60
Taxe d'abonnement (note 3)	-19 534.48
Autres commissions et frais (note 2)	-42 776.43
Intérêts sur liquidités et découvert bancaire	-20 639.11
Total charges	-959 562.49
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-260 407.15
Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	993 630.47
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats financiers à terme	1 665 800.32
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	208.14
Gain (Perte) de change réalisé(e)	-334 465.11
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	2 325 173.82
Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice	2 064 766.67
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-3 210 945.35
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur contrats financiers à terme	-1 303 840.74
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-4 514 786.09
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	-2 450 019.42

Etat des variations des actifs nets

	EUR
	1.5.2022-30.4.2023
Actifs nets au début de l'exercice	31 697 366.30
Souscriptions	29 753 152.15
Rachats	-13 929 889.41
Souscriptions (Rachats) net(te)s	15 823 262.74
Revenus (Pertes) net(te)s des investissements	-260 407.15
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	2 325 173.82
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-4 514 786.09
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	-2 450 019.42
Actifs nets à la fin de l'exercice	45 070 609.62

Evolution du nombre d'actions en circulation

	1.5.2022-30.4.2023
Classe	A1
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	161 771.2830
Nombre d'actions émises	161 554.3580
Nombre d'actions remboursées	-69 017.0580
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	254 308.5830
Classe	A2
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 267.7930
Nombre d'actions émises	182.7720
Nombre d'actions remboursées	-475.4940
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	975.0710
Classe	A3
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	1 625.8980
Nombre d'actions émises	78.0000
Nombre d'actions remboursées	0.0000
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 703.8980

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

Actions

Australie

AUD	ALLKEM LTD	200 000.00	1 467 413.66	3.26
AUD	IGO LTD NPV	130 000.00	1 070 613.03	2.37
AUD	PILBARA MINERALS L NPV	900 000.00	2 285 571.64	5.07
Total Australie			4 823 598.33	10.70

Brésil

USD	COMPANHIA ENERGETICA DE MINAS SP ADR N-V PFD	700 000.00	1 567 092.87	3.48
USD	SIGMA LITHIUM CORP COM NPV	50 000.00	1 522 955.82	3.38
Total Brésil			3 090 048.69	6.86

Canada

USD	CANADIAN SOLAR INC	38 000.00	1 301 651.73	2.89
CAD	LITHIUM AMERICAS C. COM NPV (POST REV SPLIT)	20 000.00	359 287.70	0.80
CAD	MAG SILVER CORP COM NPV	30 000.00	353 692.57	0.78
CAD	WHEATON PRECIOUS M. COM NPV	38 000.00	1 716 614.57	3.81
Total Canada			3 731 246.57	8.28

Chine

HKD	CHINA DATANG CORP CNY1.00 'H' SHARE	1 800 000.00	634 371.34	1.41
HKD	CHINA LONGYUAN POW 'H' CNY1	1 200 000.00	1 140 755.47	2.53
USD	DAQO NEW ENERGY CO ADR EACH REPR 25 ORD SPON	38 000.00	1 518 478.41	3.37
HKD	GANFENG LITHIUM CO 'H' CNY1	360 000.00	2 147 263.51	4.77
CNY	JA SOLAR TECHNOLOG 'A' CNY1	32 000.00	169 771.58	0.38
CNY	LONGI GREEN ENERGY 'A' CNY1	200 000.00	916 058.30	2.03
CNY	MING YANG SMART EN A CNY1	180 000.00	488 476.86	1.08
CNY	TITAN WIND ENERGY 'A' CNY1	180 000.00	325 808.86	0.72
CNY	TONGWEI CO 'A' CNY1	200 000.00	1 046 360.83	2.32
HKD	XINJIANG GOLDWIND 'H' CNY1	800 000.00	595 418.71	1.32
HKD	XINTE ENERGY CO LT 'H' CNY1	300 000.00	671 932.80	1.49
HKD	XINYI SOLAR HLDGS HKD0.10	1 200 000.00	1 167 187.62	2.59
Total Chine			10 821 884.29	24.01

Danemark

DKK	ORSTED A/S DKK10	8 000.00	651 501.24	1.45
Total Danemark			651 501.24	1.45

Italie

EUR	ENEL EUR1	500 000.00	3 089 500.00	6.85
Total Italie			3 089 500.00	6.85

Portugal

EUR	EDP ENERGIAS PORTU EUR1(REGD)	600 000.00	2 970 600.00	6.59
Total Portugal			2 970 600.00	6.59

Corée du Sud

KRW	LG CHEMICAL KRW5000	1 200.00	603 793.74	1.34
Total Corée du Sud			603 793.74	1.34

Espagne

EUR	IBERDROLA SA EURO.75 (POST SUBDIVISION)	200 833.00	2 365 812.74	5.25
Total Espagne			2 365 812.74	5.25

Grande-Bretagne

GBP	NATIONAL GRID ORD GBPO.12431289	160 000.00	2 073 607.72	4.60
Total Grande-Bretagne			2 073 607.72	4.60

Etats-Unis

USD	HANNON ARMSTRONG S COM USD0.01	70 000.00	1 782 408.88	3.95
USD	PIEDMONT LITHIUM I COM NPV	30 000.00	1 539 518.58	3.42
USD	SUNNOVA ENERGY INT COM USD0.0001	28 000.00	463 247.94	1.03
USD	SUNRUN INC COM USD0.0001	50 000.00	971 470.17	2.15
Total Etats-Unis			4 756 645.57	10.55

Total Actions

38 978 238.89

86.48

Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

38 978 238.89

86.48

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund
Extrait du rapport annuel et états financiers révisés au 30 avril 2023

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non- réalisée sur Futures/ Contrats de change à terme/ Swaps (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	---	-------------------------------

OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010

Fonds d'investissement, de type ouvert

Irlande				
EUR	UBS IRL SELECT MONEY MARKET FUND-EUR-ACC	20 000.00	1 968 860.00	4.37
Total Irlande			1 968 860.00	4.37
Total Fonds d'investissement, de type ouvert			1 968 860.00	4.37
Total OPCVM/autres OPCs au sens de l'article 41 (1) e) de la loi amendée luxembourgeoise du 17 décembre 2010			1 968 860.00	4.37
Total du portefeuille-titres			40 947 098.89	90.85

Instruments dérivés

Instruments dérivés admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

Contrats financiers à terme sur indices

USD	S&P500 EMINI FUTURE 16.06.23	-22.00	-240 801.75	-0.54
USD	NASDAQ 100 E-MINI FUTURE 16.06.23	-25.00	-559 330.21	-1.24
Total Contrats financiers à terme sur indices			-800 131.96	-1.78
Total Instruments dérivés admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs			-800 131.96	-1.78
Total Instruments dérivés			-800 131.96	-1.78
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides			6 134 835.94	13.61
Découvert bancaire et autres engagements à court terme			-1 060 609.06	-2.35
Autres actifs et passifs			-150 584.19	-0.33
Total des actifs nets			45 070 609.62	100.00

Notes aux états financiers

Note 1 – Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement admis pour les fonds de placement au Luxembourg.

Les principales méthodes comptables utilisées se résument comme suit:

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur liquidative des compartiments est déterminée chaque jour ouvrable.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est égale à l'actif total de ce compartiment diminué de son passif. Elle est exprimée dans la devise du compartiment considéré, telle qu'indiquée dans le prospectus, et calculée chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net total dudit compartiment par le nombre d'actions alors en circulation. La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment est déterminée chaque jour ouvrable sur la base du dernier cours connu (c.-à-d. du cours de clôture ou, si celui-ci ne reflète pas une valeur de marché raisonnable selon le conseil d'administration, du dernier cours disponible au moment de l'évaluation), sauf stipulation contraire dans la section I du prospectus.

Pour le compartiment LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar, les catégories d'actions en EUR et en CHF peuvent faire l'objet de contrats de change à terme afin de couvrir leur exposition au risque de change.

Mécanisme de *swing pricing*

Le mécanisme de *swing pricing* ne peut être appliqué que pour les compartiments indiqués ci-dessous.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

En cas de souscriptions ou de rachats importants, divers frais au titre des investissements et cessions effectués au sein du compartiment peuvent avoir une incidence sur leurs valeurs nettes d'inventaire respectives. Ces coûts peuvent découler de taxes, de frais de courtage, d'écarts de négociation et d'autres considérations de marché et de négociation (les «Coûts»). Afin de préserver les intérêts des actionnaires existants, le Conseil d'administration peut appliquer le *swing pricing* à la valeur nette d'inventaire du compartiment. Le cas échéant, le produit sera utilisé au bénéfice du compartiment. Le mécanisme de *swing pricing* vise à traduire précisément les coûts, lorsque le solde net

des souscriptions et des rachats du compartiment est supérieur à un pourcentage seuil prédéfini des actifs du compartiment. En règle générale, la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse en cas de forte demande d'achat d'actions d'un compartiment et à la baisse en cas de forte demande de rachat des actions du compartiment. Ces ajustements de la valeur nette d'inventaire ne doivent en principe pas excéder 2% de la valeur nette d'inventaire initiale. Le Conseil d'administration peut décider d'augmenter cette limite d'ajustement dans des cas particuliers afin de préserver les intérêts des actionnaires.

b) Principes d'évaluation

- la valeur des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an est constamment ajustée en fonction du prix de rachat, à partir du prix d'acquisition net et en calculant les rendements de manière constante. En cas de modification importante des conditions de marché, la base d'évaluation est ajustée pour refléter les nouveaux rendements du marché;
- les titres de créance ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et les autres valeurs mobilières admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs sont évalués à leur dernier cours disponible. Si un titre est coté à plusieurs bourses, le dernier cours connu sur le marché principal est déterminant;
- les titres de créance ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et les autres valeurs mobilières qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une bourse mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier, sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché;
- les dépôts à terme ayant une échéance initiale supérieure à 30 jours peuvent être évalués à leur taux de rendement respectif, à condition que le contrat conclu entre l'établissement de crédit détenant les dépôts à terme et le fonds stipule que ces dépôts à terme pourront être appelés à tout moment à être remboursés et que, si tel est le cas, leur valeur en numéraire correspondra à ce taux de rendement;
- les liquidités en caisse ou en banque, les billets à ordre payables à vue, les créances et produits à recevoir, les charges payées d'avance, les dividendes en espèces, les intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus, seront évalués à leur valeur nominale totale, à moins que ceux-ci ne puissent éventuellement pas être versés ou perçus dans leur totalité, auquel cas le conseil d'administration pourra évaluer ces actifs en les amputant d'un montant qu'il estimera approprié en vue de refléter la valeur réelle de ceux-ci;

- la valeur des swaps est calculée selon une méthode fondée sur la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs, reconnue par le conseil d'administration;
- les parts/actions d'OPCVM agréés en vertu de la directive 2009/65/CE et/ou d'autres OPC seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire connue;
- les valeurs mobilières et autres actifs admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs sont évalués au dernier cours connu. Si une même valeur ou un même actif est coté à plusieurs bourses, c'est le cours de clôture à la bourse considérée comme étant le marché principal de cette valeur ou de cet actif qui sera retenu.

Si des valeurs mobilières et d'autres actifs font l'objet de transactions limitées en bourse mais sont négociés entre courtiers sur un marché secondaire faisant appel à des méthodes de formation des prix usuelles, le fonds peut utiliser les cours de ce marché secondaire comme base d'évaluation de ces valeurs et autres actifs. Les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont pas cotés en bourse mais néanmoins négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier seront évalués au dernier cours connu sur ce marché.

Si les cours connus ne sont pas en adéquation avec le marché, les titres concernés, de même que tous les autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché telle que déterminée de bonne foi par le fonds sur la base du prix susceptible d'être obtenu.

Le fonds est en droit d'appliquer temporairement d'autres principes pour évaluer les actifs d'un compartiment si, du fait de circonstances ou d'événements exceptionnels, une évaluation selon les critères susmentionnés s'avère impossible ou inappropriée.

c) Plus/(moins)-values nettes réalisées sur la vente de titres

Les plus ou moins values réalisées sur la vente de titres sont calculées sur la base du coût moyen des titres vendus.

d) Evaluation des opérations de change à terme

Les plus et moins-values non réalisées sur les opérations de change non échues sont déterminées le jour d'évaluation sur la base du taux de change applicable à cette date.

e) Evaluation des contrats à terme sur instruments financiers

Les contrats à terme sur instruments financiers sont évalués sur la base des derniers cours publiés, applicables le jour d'évaluation. Les plus et moins-values ainsi que les variations des plus et moins-values non réalisées sont comptabilisées dans l'état des opérations. Les plus et moins-values sont déterminées selon la méthode FIFO, en vertu de laquelle les premiers contrats achetés sont réputés être les premiers vendus.

f) Evaluation des options

Les options en circulation négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de règlement ou au dernier cours de marché disponible de ces instruments. Les options de gré à gré sont évaluées en référence au marché sur la base des cours quotidiens obtenus par le modèle d'évaluation des options de Bloomberg et vérifiées par rapport à des agents d'évaluation tiers.

Les gains ou pertes réalisé(e)s sur options et la variation des plus- (moins-) values non réalisées sur les options sont indiqués dans l'état des opérations et dans l'état des variations des actifs nets, respectivement sous les postes des gains (pertes) réalisé(e)s sur options et des plus- (moins-) values non réalisées sur options.

g) Swaps

Le fonds peut conclure des swaps (contrats d'échange) de taux d'intérêt, des accords à terme sur des options de swap de taux d'intérêt et des CDS (Credit default Swaps) pour autant qu'ils soient exécutés avec des établissements financiers de première ordre spécialisés dans ce type d'opérations.

La valeur des contrats de swap est calculée par un prestataire de services externe et une seconde évaluation indépendante est fournie par un autre prestataire tiers. Le calcul s'effectue sur la base de la valeur actualisée nette de tous les flux de trésorerie, entrées comme sorties.

Dans certains cas particuliers, des calculs internes basés sur des modèles et des données de marché fournis par Bloomberg et/ou des évaluations fondées sur des déclarations de courtiers peuvent être utilisés.

Les méthodes de calcul dépendent des titres considérés et sont définies conformément à la politique d'évaluation globale (Global Valuation Policy) d'UBS.

Cette méthode d'évaluation est approuvée par le conseil d'administration.

Toute variation des gains ou pertes latents est reprise dans l'état des résultats dans les variations se rapportant aux «plus-values/moins-values non réalisées sur contrats de swap».

Des gains ou des pertes sur contrats de swap sont enregistrés lorsque les positions closes ou arrivées à échéance sont reprises en tant que «Gains (pertes) réalisés sur contrats de swap» dans l'état des résultats.

h) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments sont convertis au «cours moyen au comptant à la clôture» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments sont convertis au «cours moyen au comptant à la clôture» en vigueur à la date de paiement. Les gains et pertes sont comptabilisés dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés dans d'autres monnaies que la monnaie de référence des différents compartiments est converti au «cours moyen au comptant à la clôture» en vigueur à la date d'acquisition.

i) Comptabilisation des opérations sur portefeuille-titres

Les opérations sur portefeuille-titres sont comptabilisées le jour ouvrable bancaire suivant la date de l'opération.

j) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge par le fonds et amortis sur une période de cinq ans. Ils comprennent les frais de préparation et d'impression du prospectus, les honoraires de notaire, les frais d'enregistrement auprès des autorités administratives et boursières au Luxembourg et à l'étranger, les frais d'impression des certificats et/ou tous autres frais en rapport avec la constitution, la promotion et le lancement du fonds.

Les frais liés au lancement d'un nouveau compartiment sont amortis sur une période maximum de cinq ans, à charge des actifs du compartiment, selon un montant annuel déterminé par le conseil d'administration du fonds sur une base équitable.

k) Créances sur ventes de titres, engagements sur achats de titres

Le poste «Créances sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «Engagements sur achats de titres» peut également comprendre des engagements sur opérations sur devises.

Les créances et dettes sur opérations de change sont compensées.

l) Comptabilisation des revenus

Les dividendes, nets des retenues d'impôt à la source, sont comptabilisés en tant que revenus à la date à laquelle les titres correspondants sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus d'intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

Note 2 – Commissions et frais

La banque dépositaire reçoit une commission (voir tableau ci-dessous), calculée sur la base des actifs du compartiment, calculée et comptabilisée à chaque jour d'évaluation et payable mensuellement au cours du mois suivant, directement à partir de l'actif du compartiment pour tous les compartiments à l'exception du LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection, où la banque dépositaire est habilitée à percevoir sur l'actif du compartiment une commission annuelle correspondant à un pourcentage de la valeur nette d'inventaire du compartiment, moyennant un minimum par compartiment. La commission de banque dépositaire est provisionnée chaque jour d'évaluation et est payable mensuellement à terme échu. La banque dépositaire aura également droit à des frais de transaction facturés sur la base des investissements réalisés par compartiment, conformément aux pratiques du marché luxembourgeois. Les commissions payées à la banque dépositaire peuvent varier en fonction de la nature des investissements du compartiment et des pays et/ou marchés sur lesquels les investissements sont réalisés. Le dépositaire aura également droit au remboursement des frais raisonnables engagés dans l'exercice de ses fonctions. Des frais supplémentaires peuvent être payables à la banque dépositaire en contrepartie des services auxiliaires rendus au Fonds et relatifs aux services de base de banque dépositaire.

Frais de banque dépositaire

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Frais de banque dépositaire (par an)
– Active Solar	max. 0.10% (minimum 30 000 EUR)
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	max. 0.05% (minimum 20 000 EUR)
– Solar & Sustainable Energy Fund	max. 0.07% (minimum 30 000 EUR)

Commission pour agent administratif central et Société de gestion

L'agent administratif central reçoit une commission (voir tableau ci-dessous) calculée sur la base de l'actif du compartiment, calculée et comptabilisée à chaque jour d'évaluation et payable mensuellement au cours du mois suivant, directement à partir de l'actif du compartiment.

La Société de gestion a perçu une commission annuelle pour ses services, payable tous les six mois au cours du mois suivant le semestre concerné à partir de l'actif du compartiment.

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Commission pour agent administratif central (par an)	Commission de Société de gestion (par an)
– Active Solar	max 0.10% (avec un minimum de 30 000 EUR)	12 800 EUR (avec un maximum de 0.025% de l'actif net du compartiment à la fin du semestre en question)
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	max 0.045% (avec un minimum de 30 000 EUR)*	max 0.05% calculé sur la base des actifs du compartiment, calculé et cumulé à chaque jour d'évaluation (avec un minimum 30 000 EUR)*
– Solar & Sustainable Energy Fund	max 0.07% (avec un minimum de 30 000 EUR)	12 800 EUR (avec un maximum de 0.025% de l'actif net du compartiment à la fin du semestre en question)

* L'agent administratif central et la Société de gestion ont également droit au remboursement des menues dépenses raisonnables engagées à bon escient dans l'exercice de ses fonctions. Des frais supplémentaires peuvent être dus à l'agent administratif central et à la Société de gestion en contrepartie des services auxiliaires rendus au Fonds et liés aux services de base de l'agent administratif central et de la Société de gestion.

Commission de gestion et Commission de conseil en investissements

La Société de gestion de chaque compartiment perçoit une commission de gestion et/ou une commission de conseil en investissement, qu'elle verse au gestionnaire et/ou au conseiller en investissements.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

La commission de gestion du portefeuille annuelle, perçue mensuellement par Active Niche Funds S.A., est fixée à 1.5% par an au titre de la classe d'actions A EUR, de la classe d'actions C CHF et de la classe d'actions C USD, à 2.4% par an au titre des classes d'actions B EUR, à 0.9% par an au titre de la classe d'actions I USD, I EUR, I CHF et I GBP et à 1.0% par an au titre de la classe d'actions X EUR et X GBP. Cette commission, déterminée en fonction des actifs de la classe d'actions concernée, est calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

La commission de gestion annuelle versée par le compartiment est imputée comme indiqué dans le tableau des catégories d'actions cidessous, qui est actualisé et calculé (hors taxes) mensuellement sur la moyenne des actifs nets totaux du compartiment (à l'exclusion des actifs nets détenus sous forme d'investissements dans d'autres fonds gérés ou contrôlés par des entités du même gestionnaire de portefeuille). Cette commission est payable mensuellement à terme échu, directement sur les actifs du compartiment. La Commission de Gestion inclut les Frais de Gestion de Portefeuille et les Frais de Distribution.

Classe d'action	Devise de référence	Distribution Thésaurisation	Commission de gestion
AE-A	EUR	Thésaurisation	aucune
CC-A	CHF	Thésaurisation	0.70%
CC-D	CHF	Distribution – Trimestriellement	0.70%
CE-A	EUR	Thésaurisation	0.70%
CE-D	EUR	Distribution – Trimestriellement	0.70%
CU-A	USD	Thésaurisation	0.70%
RC-A	CHF	Thésaurisation	1.30%
RE-A	EUR	Thésaurisation	1.30%
RE-D	EUR	Distribution – Trimestriellement	1.30%
RU-A	USD	Thésaurisation	1.30%
VC-AP	CHF	Thésaurisation	aucune
VE-AP	EUR	Thésaurisation	aucune
VE-DP	EUR	Distribution – Trimestriellement	aucune

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

La commission de gestion annuelle payée par le compartiment est fixée à 0.90% pour la classe A1, à 0.60% pour les classes A2, A3 et A4 et à 0.50% pour la classe A5, calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment. La commission de conseil annuelle perçue par Arcane est fixée à 1% pour la classe A1, à 0.80% pour les classes A2, A3 et A4 et à 0.70% pour la classe A5, calculée et provisionnée chaque jour d'évaluation. Payable le mois suivant, elle est prélevée directement sur les actifs du compartiment.

Commission de distribution

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Pour ce compartiment les distributeurs sont autorisés à percevoir pour les services qu'ils rendent une commission d'un montant applicable de 0.30% des actifs nets du compartiment par an, calculée sur la base des actifs du compartiment, calculés et cumulés à chaque Jour d'évaluation et payable mensuellement au cours du mois suivant directement sur les actifs du compartiment.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund – ESG Selection

Pour ce compartiment la commission de distribution est incluse dans la Commission de gestion.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Le distributeur a droit à une rémunération de 250 EUR par mois à prélever sur les actifs du compartiment.

Commission de performance

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Pour ce compartiment, dans le cadre de la rémunération de la gestion de portefeuille, la Société de gestion peut également verser au Gestionnaire de portefeuille une commission de performance sur les actifs du compartiment (ci-après, la «Commission de performance»). La Commission de performance sera calculée pour chaque exercice social se terminant le

30 avril (la «Période de calcul»). La Commission de performance sera calculée et cumulée en tant que dépense du compartiment à chaque Date d'évaluation et sera cristallisée à la fin de chaque Période de calcul et payable au Gestionnaire de portefeuille à terme échu dans les trente (30) jours calendaires suivant la fin de chaque Période de calcul lors de la détermination finale de l'Agent administratif.

Pour éviter tout doute et sous réserve de cette section, une commission de performance sera payée indépendamment du fait que l'indice de référence de référence lui-même ait une performance positive ou négative pour la Période de calcul applicable. Il peut arriver que le rendement de l'indice de référence soit négatif et que le Gestionnaire de portefeuille génère un rendement excédentaire net positif, conduisant à une commission de performance échue même si la performance absolue du compartiment est négative.

Pour chaque Période de calcul, le taux de la Commission de performance sera égal à 15 pour cent de toute nouvelle plus-value nette relative à la fin de ladite Période de calcul. La nouvelle plus-value nette relative calculée à chaque Date d'évaluation sera égale au montant duquel la Valeur nette d'inventaire (après déduction de toute commission de gestion de portefeuille fixe et avant déduction de toute Commission de performance cumulée) (ci-après, le «l'Actif net total») dépasse le Montant de référence global (tel que défini dans le prospectus), ajusté de tout report de pertes. Le «Montant de référence global» attribuable au compartiment (soit pendant cette Période de calcul à chaque date d'évaluation, soit à la fin de cette Période de calcul), sera égal à la somme du Montant du capital de référence et du Montant de référence de la période (tel que ces termes sont définis dans le prospectus).

En ce qui concerne la première Date d'évaluation de chaque Période de calcul, le «Montant du capital de référence» sera l'Actif net total après déduction de toute Commission de performance (ci-après l'«Actif net») au dernier Jour d'évaluation de la Période de calcul précédente (ou la Date d'évaluation avant la date de première mise en œuvre), augmentée pour les afflux d'allocation d'actifs supplémentaires et réduite pour les sorties d'allocation d'actifs du compartiment à compter de la date d'évaluation immédiatement avant la date d'évaluation concernée. Pour toutes les autres Dates d'évaluation, le «Montant du capital de référence» est le Montant du capital de référence global à la fin de la Date d'évaluation

précédente, augmenté du montant de tout afflux d'allocation d'actifs supplémentaire sur le sous-compte du Gestionnaire de portefeuille et réduit proportionnellement pour les sorties d'allocation d'actifs à la date d'évaluation immédiatement avant la date d'évaluation pertinente du sous-compte du Gestionnaire de portefeuille en étant multiplié par une fraction dont le numérateur est l'actif net suivant immédiatement et dont le dénominateur est l'Actif net immédiatement antérieur à l'allocation des flux nets dans les Actifs nets du Jour d'évaluation concerné.

Le «Montant de référence de la période» pour chaque Date d'évaluation est égal au Montant du capital de référence augmenté du report de perte, puis multiplié par le Rendement de référence de la commission de performance (tel que défini dans le prospectus).

Le report de pertes pour la première Date d'évaluation de chaque Période de calcul sera (i) de zéro lorsque la nouvelle plus-value nette relative à la fin de la Période de calcul précédente pour cette Période de calcul est supérieure à zéro; et (ii) lorsque la nouvelle plus-value nette relative à la fin de la Période de calcul précédente est inférieure à zéro, cette nouvelle plus-value nette relative est réduite proportionnellement pour les sorties d'allocation d'actifs du compartiment en étant multipliée par une fraction dont le numérateur est l'Actif net suivant immédiatement, et dont le dénominateur est l'Actif net immédiatement antérieur à l'allocation des sorties dans les Actifs nets du premier Jour d'évaluation de la Période de calcul concernée. Pour toutes les autres Dates d'évaluation, le report de pertes sera le report de pertes à la fin de la Date d'évaluation précédente proportionnellement réduit pour toute sortie d'allocation d'actifs du compartiment, comme indiqué ci-dessus, à la Date d'évaluation concernée. Pour éviter tout doute, le report de pertes à chaque Date d'évaluation de la première Période de calcul et à la fin de la première Période de calcul sera de zéro.

Le «Rendement de référence de la commission de performance» pour chaque Date d'évaluation sera le rendement en pourcentage de l'indice de référence de la commission de performance ou, si un événement perturbant l'indice se produit eu égard à cet indice, tout autre indice ou indices équivalents que la Société de gestion peut déterminer, calculé à la Date d'évaluation concernée.

En cas de sorties d'allocation d'actifs du compartiment à une Date d'évaluation autre que la première Date d'évaluation d'une Période de calcul, une Commission

de performance (si elle est échue à la Date d'évaluation immédiatement avant la date de cette sortie d'allocation d'actifs) attribuable à la portion de cette sortie d'allocation d'actifs sera cristallisée et payable au Gestionnaire de portefeuille à la fin de la Période de calcul annuelle (ou à la résiliation du Contrat de gestion de portefeuille, si elle est antérieure). Si la nomination d'un Gestionnaire de portefeuille est résiliée au cours d'une Période de calcul, la Commission de performance relative à la Période de calcul alors en cours sera calculée et payée comme si la date de résiliation était la fin de la période concernée et le Gestionnaire de portefeuille concerné ne sera pas reconduit au cours de la même Période de calcul.

L'indice de référence de la Commission de performance applicable pour le compartiment sera le suivant:

Compartiment	Indice de référence de la commission de performance
Luxembourg Selection Fund – Active Solar	MSCI WORLD NET TOTAL RETURN USD INDEX

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection

Gestionnaire du portefeuille sera également habilité à percevoir une commission de performance, par prélèvement sur les actifs du Compartiment (la «Commission de performance»).

La Commission de performance sera calculée au titre de chaque année civile (la «Période de calcul»), se terminant respectivement le 31 décembre (la «Date de cristallisation»), étant entendu que la première Période de calcul au titre d'une quelconque classe d'actions correspondra au Jour ouvrable suivant immédiatement l'expiration de la période d'offre initiale pour cette classe d'actions et se terminant à la Date de cristallisation de l'année civile suivante. Si la Date de cristallisation n'est pas un Jour ouvrable, elle sera réputée désigner le dernier Jour ouvrable du mois de décembre.

La Commission de performance sera calculée et provisionnée comme une dépense du Compartiment lors de chaque Jour d'évaluation; elle sera par ailleurs cristallisée à la Date de cristallisation et payable au Gestionnaire du portefeuille à terme échu dès que raisonnablement possible à partir de la Date de cristallisation sur décision finale de l'Agent administratif.

La «Période de référence de la performance», qui correspond à la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées, correspond à la durée de vie entière du Compartiment. Toute sous-performance ou perte subie précédemment au cours de la Période de référence de la performance doit être recouverte avant qu'une Commission de performance ne soit payable.

Pour chaque Période de calcul, le taux de la Commission de performance sera égal à 18% p.a. de la Surperformance nette (telle que définie ci-dessous). La «Surperformance nette» désigne la Valeur nette d'inventaire par action excédant le High-on-High (tel que défini ci-dessous). Pour la première Période de calcul d'une classe d'actions, le point de départ à prendre en compte dans les calculs de la Commission de performance doit être le prix d'offre initial par action.

Une Commission de performance sera uniquement due si la Valeur nette d'inventaire par action de la classe d'actions concernée excède la Valeur nette d'inventaire à la date de la dernière cristallisation de la Commission de performance pendant la Période de référence de la performance (le «High-on-High»).

La Commission de performance sera calculée et provisionnée chaque Jour d'évaluation ainsi que payée annuellement à terme échu. La Commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par référence à la Valeur nette d'inventaire par action après déduction de tous les coûts mais avant déduction de toute Commission de performance provisionnée. Le calcul de la Commission de performance sera également ajusté chaque Jour d'évaluation en fonction des souscriptions, rachats ou distributions du dividende.

Si des actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la Commission de performance pourra être calculée comme si la date de rachat concernée correspondait à la fin de la Période de calcul. Un montant égal à la Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera calculé et versé au Gestionnaire du portefeuille dès que possible après le rachat. Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de (i) conversion d'actions en d'autres actions de toute classe d'actions de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment et (ii) de transfert d'actifs ou de fusion d'une classe d'actions ou du Compartiment avec une autre classe d'actions ou un Compartiment existant (y compris d'autres fonds existants).

Toutefois, aucune Commission de performance ne sera due lorsque ce Compartiment ou une classe d'actions de ce Compartiment est fusionné(e) avec un fonds ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de référence de la performance de ce Compartiment continuera à s'appliquer au fonds ou compartiment receveur.

Si le contrat de gestion de portefeuille est résilié durant une Période de calcul, la Commission de performance relative à cette Période de calcul sera calculée et payée comme si la date de résiliation correspondait à la fin de la Période de calcul.

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Le Gestionnaire du portefeuille sera également habilité à percevoir une commission de performance, par prélèvement sur les actifs du Compartiment (la «Commission de performance»). La Commission de performance sera calculée, au titre de chaque exercice financier du Fonds (la «Période de calcul»), se terminant respectivement le 30 avril (la «Date de cristallisation»), étant entendu que la première Période de calcul au titre d'une quelconque classe d'actions correspondra à la période commençant à la date où cette classe a été émise et se terminant à la Date de cristallisation de l'année suivant sa date d'émission. Si la Date de cristallisation n'est pas un Jour ouvrable, elle sera réputée désigner le dernier Jour ouvrable du mois d'avril.

La Commission de performance sera calculée et provisionnée comme une dépense du Compartiment lors de chaque Jour d'évaluation; elle sera par ailleurs cristallisée à la Date de cristallisation et payable au Gestionnaire du portefeuille à terme échu dès que raisonnablement possible à partir de la Date de cristallisation sur décision finale de l'Agent administratif.

La «Période de référence de la performance», qui correspond à la période à la fin de laquelle les pertes passées peuvent être réinitialisées, correspond à la durée de vie entière du Compartiment. Toute sous-performance ou perte subie précédemment au cours de la Période de référence de la performance doit être recouverte avant qu'une Commission de performance ne soit payable.

La Commission de performance eu égard à chaque classe d'actions concernées pour chaque Période de calcul sera égale à 10% p.a. de l'appréciation de la Valeur nette d'inventaire par action dépassant le High-on-High (tel que défini ci-dessous). Pour la première Période de calcul d'une classe d'actions, le point de départ à prendre en compte dans les calculs de la Commission de performance doit être le prix d'offre initial par action.

Une Commission de performance sera uniquement due si la Valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée excède la Valeur nette d'inventaire à la date de la dernière cristallisation pendant la Période de référence de la performance (le «High-on-High»).

La Commission de performance sera calculée et provisionnée chaque Jour d'évaluation ainsi que payée annuellement à terme échu. La Commission de performance relative à chaque Période de Calcul sera calculée par référence à la Valeur nette d'inventaire par action après déduction de toutes les commissions mais avant déduction de toute Commission de performance provisionnée. Le calcul de la Commission de performance sera également ajusté chaque Jour d'évaluation en fonction des souscriptions, rachats ou distributions du dividende intervenus pendant la Période de calcul.

Si des actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la Commission de performance sera calculée comme si le jour de rachat concerné correspondait à la fin de la Période de calcul. Un montant égal à toute Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera versé au Gestionnaire du portefeuille. La Commission de performance provisionnée au titre de ces actions sera versée au Gestionnaire du portefeuille à la prochaine Date de cristallisation si une quelconque Commission de performance est due. Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de (i) conversion d'actions en d'autres actions de toute classe d'actions de ce Compartiment ou d'un autre Compartiment et (ii) de transfert d'actifs ou de fusion d'une classe d'actions ou du Compartiment avec une autre classe d'actions ou un Compartiment existant (ou d'autres fonds OPCVM existants). Toutefois, aucune Commission de performance ne sera due lorsque ce Compartiment ou une classe d'actions de ce Compartiment est fusionné(e) avec un fonds ou un compartiment absorbant nouvellement créé, sans historique de performance et dont la politique

d'investissement n'est pas substantiellement différente de celle de ce Compartiment. Dans ce cas, la Période de référence de la performance de ce Compartiment continuera à s'appliquer au fonds ou compartiment receveur.

Si le contrat de gestion de portefeuille est résilié durant une Période de calcul, la Commission de performance relative à cette Période de calcul sera calculée et payée comme si la date de résiliation correspondait à la fin de la Période de calcul concernée.

Les frais et commissions qui ne peuvent être mis à charge d'un compartiment en particulier seront répartis équitablement entre tous les compartiments ou imputés à chaque compartiment au prorata de sa valeur nette d'inventaire, si le montant et la raison le justifient.

Pour l'année fiscale se terminant le 30 avril 2023, les commissions de performance suivantes ont été payées:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Classe d'action	Montant	Devise	frais
- Active Solar	A EUR	409 380.00	EUR	0.38%
- Active Solar	B EUR	18 994.27	EUR	1.27%
- Active Solar	C CHF	79 891.55	CHF	0.15%
- Active Solar	C USD	332 476.19	USD	0.53%
- Active Solar	I CHF	51 111.38	CHF	1.59%
- Active Solar	I EUR	2 090.79	EUR	0.01%
- Active Solar	I GBP	4 352.90	GBP	0.31%
- Active Solar	I USD	57 367.02	USD	0.23%
- Active Solar	X EUR	23.05	EUR	0.00%
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VC-AP	64 229.02	CHF	0.56%
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VE-AP	1 283 339.85	EUR	0.69%
- Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	VE-DP	161 009.02	EUR	0.64%
- Solar & Sustainable Energy Fund	A1	2 680.18	EUR	0.01%
- Solar & Sustainable Energy Fund	A2	57.31	EUR	0.00%

Autres commissions et frais

Le Fonds supportera également les autres frais d'exploitation, y compris (mais pas seulement), les frais d'achat et de vente de titres, toutes les taxes pouvant être dues sur les actifs ou les revenus du Fonds et notamment la taxe d'abonnement et les commissions des autorités de régulation, les frais des cotations

en bourse, les frais pouvant être engagés pour des démarches ou mesures extraordinaires, notamment des expertises ou des actions en justice qui pourraient être nécessaires à la protection des actifs du Fonds, les honoraires du Réviseur d'entreprises et de tous conseils juridiques, les frais encourus indirectement dans le cadre de l'offre, de la publicité et de la vente d'actions, les frais de traduction de tous documents destinés aux autorités réglementaires étrangères, les frais d'impression du Prospectus et des certificats d'actions, les frais liés à la préparation, au dépôt et à la publication des accords et autres documents concernant le Fonds (y compris les frais de notification et d'enregistrement auprès de toutes les autorités), les frais de préparation, de traduction, d'impression et de diffusion des publications périodiques et de tous autres documents requis par la législation et la réglementation en vigueur, les frais de préparation et d'impression des DICL, les frais de préparation et de diffusion des avis aux Actionnaires, les frais de prestation de services relatifs à la nomination du Responsable du contrôle du respect des obligations (RC) au regard des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux du Fonds et des coûts opérationnels liés à la gestion quotidienne du Fonds. Tous les frais sont pris en compte dans la détermination de la Valeur liquidative de chaque classe/compartiment. Les frais de fonctionnement et d'administration sont répartis entre les compartiments, les catégories et les classes d'actions au prorata de leurs actifs nets respectifs (ou d'une manière juste et raisonnable telle que déterminée par le Fonds).

Note 3 – Taxe d'abonnement

En vertu de la législation et de la réglementation actuellement en vigueur, le fonds est soumis au Luxembourg à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% (0.01% par an pour les catégories d'actions réservées aux clients institutionnels), payable trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

La taxe n'est pas prélevée sur la part de la valeur nette d'inventaire investie dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, qui sont pleinement soumis à cette taxe.

Note 4 – Politique de distribution

Les compartiments poursuivent la politique de distribution mentionnée ci-dessous:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Politique de distribution
– Active Solar	thésaurisation
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	thésaurisation ou distribution, dépendant de la classe d'action
– Solar & Sustainable Energy Fund	thésaurisation

Note 5 – Engagements sur contrats à terme

Les engagements sur contrats à terme par compartiment et devise au 30 avril 2023, peuvent se résumer comme suit:

Contrats à terme

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Contrats à terme sur indices (achat)	Contrats à terme sur indices (vente)
– Solar & Sustainable Energy Fund	- EUR	10 140 465.03 EUR

Les engagements sur contrats financiers à terme sur obligations ou sur indices (le cas échéant) sont calculés sur base de la valeur du marché des contrats financiers à terme (nombre de contrats* taille du contrat théorique* prix du marché des contrats à terme).

Note 6 – Accords de commissions indirectes

Au cours de l'année fiscale du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, aucun «Accords de commissions indirectes» n'a été effectué au nom de LUXEMBOURG SELECTION FUND et les «Accords de commissions indirectes» étaient égales à zéro.

Note 7 – Ratio de dépenses totales (TER)

Ce ratio de référence a été calculé conformément à la «Directive sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER)» publiée par Asset Management Association Switzerland (AMAS) / Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) dans sa version actuelle. Il exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur l'actif net

(charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage dudit actif net.

TER pour les 12 derniers mois:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Ratio de dépenses totales (TER)	Rémunération en fonction de la performance
– Active Solar A EUR	2.57%	0.38%
– Active Solar B EUR	4.25%	1.27%
– Active Solar C CHF	2.29%	0.15%
– Active Solar C USD	2.67%	0.53%
– Active Solar I CHF	3.09%	1.59%
– Active Solar I EUR	1.49%	0.01%
– Active Solar I GBP	1.83%	0.31%
– Active Solar I USD	1.73%	0.23%
– Active Solar X EUR	1.57%	0.00%
– Active Solar X GBP	1.87%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection AE-A	0.25%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CC-A	0.89%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CC-D	0.89%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CE-A	0.89%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CE-D	0.90%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection CU-A	0.89%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RC-A	1.53%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RE-A	1.53%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RE-D	1.53%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection RU-A	1.53%	0.00%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VC-AP	0.75%	0.56%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VE-AP	0.89%	0.69%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection VE-DP	0.83%	0.64%
– Solar & Sustainable Energy Fund A1	2.22%	0.01%
– Solar & Sustainable Energy Fund A2	1.68%	0.00%
– Solar & Sustainable Energy Fund A3	1.69%	0.00%

Les TER des catégories des actions qui ont été actives moins de 12 mois sont annualisés.

Les frais de transaction, les frais d'intérêts, les frais de prêt de titres et tous autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Note 8 – Portfolio Turnover Rate (PTR)

Le taux de rotation du portefeuille (PTR) a été déterminé comme suit:

$$\frac{(\text{Total des achats de titres} + \text{ventes de titres}) - (\text{Total des émissions d'actions} + \text{rachats d'actions})}{\text{Actif net moyen au cours de la période de reporting}}$$

À la fin de la période de reporting, l'indicateur PTR est le suivant:

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– Active Solar	8.29%
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	42.07%
– Solar & Sustainable Energy Fund	94.35%

Note 9 – Frais de transaction

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2023, le fonds a encouru les frais de transaction suivants dans le cadre de l'achat ou de la vente de titres et de transaction similaires:

LUXEMBOURG SELECTION FUND		
– Active Solar	USD	255 020.18
– Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	EUR	16 334.78
– Solar & Sustainable Energy Fund	EUR	97 079.62

Note 10 – Investissement dans d'autres OPCVM et/ou OPC

Au 30 avril 2023 LUXEMBOURG SELECTION FUND a des investissements dans d'autres OPCVM et/ou OPC. Le pourcentage maximal des commission de gestion imputés pour les autres OPCVM et/ou OPC sont les suivants:

Fonds de placement	commission de gestion
BNP PARIBAS INSTICASH SICAV-I-EUR-CAPITALISATION	0.05%
GROUPAMA ASSET MGMT GROUPAMA TRESORERIE-4 DECIMALES-CAP	0.30%
UBS IRL SELECT MONEY MARKET FUND-EUR-ACC	0.05%

Note 11 – Langue faisant foi

La version anglaise des présents états financiers est celle faisant foi et seule cette version a été révisée par le réviseur d'entreprises. Toutefois, le fonds et la banque dépositaire peuvent être liées par les traductions qu'elles ont approuvées dans les langues des pays où les actions sont commercialisées.

Note 12 – Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres

Si le fonds conclut des transactions de gré à gré, il peut être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à ces opérations: lorsque le fonds conclut des contrats à terme, des options et des contrats de swap ou utilise d'autres techniques faisant appel à des instruments dérivés, il encourt le risque qu'une contrepartie à une transaction de gré à gré ne remplisse (ou ne puisse pas remplir) ses obligations en vertu d'un contrat spécifique ou de plusieurs contrats. Le risque de contrepartie peut être atténué par le dépôt d'une garantie. Si le fonds doit recevoir une garantie aux termes d'un contrat, celle-ci peut être conservée par la banque dépositaire/ le dépositaire pour le compte du fonds ou transférée à la contrepartie à la transaction de gré à gré selon les modalités convenues entre le fonds et cette dernière. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré, la banque dépositaire ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peut entraîner un retard dans la mise en oeuvre des droits du fonds à l'égard de la garantie, les limiter, voire même les rendre nuls, auquel cas le fonds se verrait contraint d'honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de toute garantie constituée à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Le fonds peut prêter une partie des titres qu'il détient en portefeuille à des tiers. En général, les prêts ne peuvent s'effectuer que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou Euroclear, ou par l'entremise d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce types d'opérations et selon des modalités spécifiées par ces derniers. Le prêt de titres donne lieu à la remise d'une garantie, constituée de titres de premier ordre, dont le montant est en général au moins égal à la valeur de marché des titres prêtés.

OTC-Dérivés*

Contrepartie du compartiment	Plus- (Moins-)value non-réalisée	Garantie reçue
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar		
UBS AG	3 830 924.22 USD	3 961 066.77 USD
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection		
UBS AG	-58 917.97 EUR	0.00 EUR

* Les instruments dérivés non cotés sur une bourse officielle ne sont pas inclus dans ce tableau, car ils sont garantis par un organisme de compensation. En cas de défaut d'une contrepartie, l'organisme de compensation assume le risque de perte

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar	
Composition des garanties selon le type d'actifs	Pondération %
UBS AG	
Liquidités	100.00%
Obligations	0.00%
Actions	0.00%

Prêt de titres

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Risque de contrepartie découlant des prêts de titres au 30 avril 2023*		Répartition des garanties (pondération en %) au 30 avril 2023		
	Valeur de marché des titres prêtés	Garantie (UBS Switzerland AG)	Actions	Obligations	Liquidités
– Active Solar	103 007 449.05 USD	107 961 590.93 USD	23.22	76.78	0.00
– Solar & Sustainable Energy Fund	7 933 487.88 EUR	8 007 100.03 EUR	23.22	76.78	0.00

* Les informations sur les cours et les taux de change pour le risque de contrepartie sont obtenues directement auprès de l'agent de prêt de titres le 30 avril 2023 et, par conséquent, elles peuvent différer des cours de clôture et des taux de change utilisés pour la préparation des états financiers au 30 avril 2023.

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD)	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR)
Rendements sur prêts de titres	482 215.23	68 289.95
Securities Lending cost*		
UBS Switzerland AG	149 477.29 USD	20 533.18 EUR
UBS Europe SE, Luxembourg Branch	43 408.80 USD	6 782.80 EUR
Net Securities Lending revenues	289 329.14 USD	40 973.97 EUR

* Depuis le 1 juillet 2022, 30% des revenus bruts sont retenus en tant que coûts/commissions par UBS Switzerland AG agissant en tant que prestataire des services de prêt de titres et 10% sont retenus par UBS Europe SE, Luxembourg Branch agissant en tant qu'agent de prêt de titres.

Annexe 1 – Exposition globale (non auditée)

Gestion des risques

La gestion des risques s'effectue selon l'approche par les engagements et l'approche VaR (value at risk), conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Effet de levier

L'effet de levier est défini dans les directives applicables du ESMA comme étant la somme des valeurs nominales des instruments dérivés utilisés par le compartiment considéré. En ce sens, l'effet de levier peut être amplifié artificiellement dans la mesure où certains dérivés utilisés à des fins de couverture peuvent être inclus dans le calcul. Par conséquent, cette information ne reflète pas nécessairement avec précision le risque de levier auquel l'investisseur est exposé.

Compartiment	Méthode de calcul du risque globale
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar	Approche par les engagements
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection	Approche par les engagements
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund	Approche par les engagements

Annexe 2 – Garanties – Prêt de titres (non audité)

Le tableau ci-dessous indique les garanties par compartiment, réparties par pays et par notation, au 30 avril 2023 et d'autres informations relatives au prêt de titres.

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD) (in %)	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR) (in %)
par pays:		
– Australie	4.18	4.18
– Belgique	6.37	6.37
– Canada	27.93	27.93
– Danemark	0.65	0.65
– Finlande	5.06	5.06
– France	1.61	1.61
– Allemagne	1.83	1.83
– Hong Kong	0.26	0.26
– Japon	17.34	17.34
– Luxembourg	0.42	0.42
– Norvège	2.73	2.73
– Singapour	1.16	1.16
– Suède	0.05	0.05
– Suisse	0.73	0.73
– Pays-Bas	0.96	0.96
– Grande-Bretagne	0.25	0.25
– Etats-Unis	28.47	28.47
Total	100.00	100.00
par notation de crédit (Obligations):		
– Rating > AA-	63.94	63.94
– Rating <=AA-	36.06	36.06
– non coté	0.00	0.00
Total	100.00	100.00
Prêt de titres		
Actifs et recettes / ratios		
Moyenne des actifs investis (1)	278 223 165.99 USD	43 467 510.56 EUR
Moyenne des prêts de titres (2)	76 989 210.81 USD	4 192 355.62 EUR
Ratio moyenne collatéral	105.00%	105.05%
Ratio de la moyenne des prêts de titres (2)/(1)	27.67%	9.64%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Le Fonds procède à des opérations de financement sur titres telles que définies à l'article 3 du règlement (UE) 2015/2365. Les opérations de financement sur titres comprennent les opérations de rachat, le prêt de titres ou de matières premières et l'emprunt de titres ou de matières premières, les opérations d'achat-revente ou les opérations de vente-rachat et les opérations de prêt marginal à travers l'exposition du Fonds à des accords de prise en pension de titres au cours de l'année. Conformément à l'article 13 du règlement, les informations relatives aux prêts de titres sont détaillées ci-après:

Informations générales

Le tableau suivant détaille la valeur proportionnelle des prêts de titres par rapport à la valeur nette d'inventaire du compartiment ainsi que par rapport au total des titres prêtables au 30 avril 2023.

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Titres prêtés en % de l'actif net	Titres prêtés en % du total des titres prêtables
- Active Solar	34.64%	34.74%
- Solar & Sustainable Energy Fund	17.71%	19.34%

Le montant total (valeur absolue) des titres prêtés est communiqué à la Note 12 – Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres.

Données sur la réutilisation des garanties

Montant des garanties réutilisées par rapport au montant maximal communiqué aux investisseurs: néant

Revenus du réinvestissement des garanties en espèces pour le Fonds: néant

Données sur la concentration

Les dix plus gros émetteurs de garanties pour les opérations de financement sur titres par compartiments:

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD)	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR)
United States	22 450 183.68	1 665 044.63
Japan Government Ten	18 723 585.73	1 388 657.04
Kingdom of Belgium Treasury Bill	6 881 516.87	510 375.90
Bank of Nova Scotia/The	4 979 499.81	369 310.54
HSBC Bank Canada	4 973 468.90	368 863.25
Shopify Inc	4 658 034.81	345 468.70
Nokia OYJ	4 319 580.41	320 366.83
Australia & New Zealand Banking Group Ltd	3 820 522.88	283 353.63
International Finance Corp	3 556 497.54	263 771.88
Teck Resources Ltd	3 258 949.04	241 703.84

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Les dix plus gros émetteurs pour les opérations de financement sur titres

La contrepartie à toutes les opérations de financement sur titres pour les compartiments le Fonds est actuellement UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties reçues par le Fonds dans le cadre des opérations de financement sur titres

Garanties détenues à 100% par UBS Switzerland AG.

Conservation des garanties fournies par le Fonds dans le cadre des opérations de financement sur titres

Néant

Données agrégées relatives aux opérations ventilées séparément pour chaque type d'opération de financement sur titres

Type et qualité de la garantie:

Les informations relatives au

- Type de garantie sont disponibles dans la Note 12 « Instruments financiers dérivés de gré à gré et prêt de titres ».
- La qualité de la garantie est renseignée dans la note Annexe 1 – Garanties – Prêt de titres (non audité) « par notation de crédit (Obligations) ».

Échéance de la garantie

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD)	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR)
Jusqu'à un 1 jour	-	-
De 1 jour à 1 semaine	-	-
De 1 semaine à 1 mois	6 881 516.87	510 375.90
De 1 mois à 3 mois	1 133 663.76	84 079.52
De 3 mois à 1 an	15 735 017.53	1 167 006.32
Plus de 1 an	59 145 168.84	4 386 571.91
Illimitée	25 066 223.93	1 859 066.38

Monnaie de la garantie:

Monnaie de la garantie	Pourcentage
EUR	30.12%
USD	24.92%
JPY	17.34%
CAD	15.63%
GBP	9.51%
CHF	0.74%
NOK	0.67%
DKK	0.65%
HKD	0.26%
AUD	0.16%
Total	100.00%

Annexe 3 – Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) (non audité)

Échéance des opérations de financement sur titres, ventilée en fonction des tranches d'échéance:

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD)	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR)
Jusqu'à un 1 jour	103 007 449.05	7 933 487.88
De 1 jour à 1 semaine	-	-
De 1 semaine à 1 mois	-	-
De 1 mois à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
Plus de 1 an	-	-
Illimitée	-	-

Pays où sont établies les contreparties des opérations de financement sur titres:

Contreparties établies à 100% en Suisse (UBS Switzerland AG)

Règlement et compensation des opérations

	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar (USD) Prêt de titres	LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund (EUR) Prêt de titres
Règlement et compensation des opérations		
Contrepartie centrale	-	-
Bilatéraux	-	-
Tri-parti	103 007 449.05 USD	7 933 487.88 EUR

Informations sur les revenus et les frais des différents types d'opérations de financement sur titres

Toutes les frais relatifs à l'exercice des opérations de financement sur titres et à leur couverture sont à la charge des contreparties et du dépositaire.

Les prestataires qui fournissent des services à au Fonds dans le cadre des prêts de titres sont en droit de percevoir une commission à cet égard. Le montant de cette commission est contrôlé une fois par an et ajusté au besoin. Actuellement, 60% des revenus bruts issus des transactions de prêt de titres négociées aux conditions usuelles du marché sont crédités au compartiment concerné, tandis que 40% des revenus bruts sont retenus comme coûts/frais par UBS Europe SE, Luxembourg Branch, en tant qu'agent de prêt de titres, et par UBS Switzerland AG, en tant que prestataire de services de prêt de titres. L'ensemble des coûts/frais liés à la mise en oeuvre du programme de prêt de titres sont payés sur base de la part de l'agent de prêt de titres dans le revenu brut. Cela comprend tous les coûts/frais directs et indirects encourus dans le cadre des activités de prêt de titres. UBS Europe SE, Luxembourg Branch et UBS Switzerland AG font partie du groupe UBS.

Ratio de rendement (Fonds)

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Pourcentage
– Active Solar	0.63%
– Solar & Sustainable Energy Fund	1.63%

Ratio de frais (agent prêteur des titres)

LUXEMBOURG SELECTION FUND	Pourcentage
– Active Solar	0.25%
– Solar & Sustainable Energy Fund	0.65%

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non auditée)

Le Conseil d'administration d'UBS Third Party Management Company S.A. («UBS TPM»), à l'issue du transfert de la totalité de ses collaborateurs à UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. («UBS FML» ou la «Société de gestion» ou le «GFIA») a adopté le Cadre de rémunération d'UBS FML. La dernière version mise à jour a été adoptée le 10 novembre 2022 par le Conseil d'administration d'UBS TPM.

Le Conseil d'administration d'UBS FML a adopté un cadre de rémunération (le «Cadre») qui vise à garantir; d'une part, la conformité du cadre de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement les dispositions

- (i) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, telle que modifiée en tant que de besoin (la «Loi OPCVM»), qui transpose la Directive 2009/65/CE (la «Directive OPCVM»), modifiée par la Directive 2014/91/UE (la «Directive OPCVM V»);
- (ii) de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive GFIA»), transposée en droit luxembourgeois par la loi du 12 juillet 2013 («Loi GFIA»), telle que modifiée en tant que de besoin;
- (iii) des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive OPCVM (ESMA/2016/575) et des orientations de l'AEMF relatives aux bonnes politiques de rémunération applicables aux sociétés de gestion relevant de la Directive GFIA (ESMA/2016/579), publiées le 14 octobre 2016;
- (iv) (iv) de la circulaire CSSF 10/437 du 1er février 2010 intitulée «Lignes directrices concernant les politiques de rémunération dans le secteur financier»;
- (v) de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II);
- (vi) du règlement délégué (UE) 2017/565/CE de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE (MiFID II Niveau 2);
- (vii) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»);
- (viii) de la circulaire CSSF 14/585 transposant les orientations 2013/606 de l'AEMF relatives aux politiques et pratiques de rémunération (Orientations de l'AEMF concernant MiFID).

et, d'autre part, le respect des Principes de rémunération totale d'UBS Group AG (le «Groupe UBS»).

Le Cadre vise à ne pas encourager les prises de risques excessives, à prévoir des mesures pour éviter les conflits d'intérêts, à être compatible avec et à promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris du risque de durabilité le cas échéant, et à être cohérente avec la stratégie, les objectifs et les valeurs d'UBS Group.

De plus amples informations sur le Cadre de la Société de gestion/du GFIA, qui décrit, entre autres, la méthode de calcul des rémunérations et avantages, sont disponibles à l'adresse <https://www.ubs.com/global/en/asset-management/investment-capabilities/white-labelling-solutions/fund-management-company-services/manco-download-center.html>

Le Cadre est réexaminé tous les ans par les fonctions de contrôle de la Société de gestion/du GFIA après examen et actualisation par le service des Ressources humaines et est approuvé par le Conseil d'administration de la Société de gestion/du GFIA. La dernière approbation par le Conseil d'administration d'UBS FML remonte au 23 septembre 2022. Les modifications apportées au Cadre sont liées à la prolongation de l'agrément de la Société de gestion/du GFIA aux fins de la couverture de services non essentiels tels que le conseil en investissement et la réception et la transmission d'ordres relatifs à des instruments financiers.

Application des exigences et divulgation des rémunérations

Conformément à l'Article 151 de la Loi OPCVM et à l'Article 20 de la Loi GFIA, la Société de gestion/le GFIA est tenu(e) de publier au moins une fois par an certaines informations concernant son cadre de rémunération et les pratiques appliquées à ses Collaborateurs identifiés.

Annexe 4 – Principes de rémunération pour la Société de gestion (non audité)

La Société de gestion/Le GFIA se conforme aux principes de la Directive OPCVM/la Directive GFIA d'une manière et dans une mesure appropriées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités.

Au regard du volume total d'OPCVM et de FIA gérés, la Société de gestion/le GFIA considère que, bien qu'une grande partie de ceux-ci ne constituent pas des placements complexes ou risqués, le principe de proportionnalité n'est pas applicable au niveau de l'entreprise mais l'est à l'échelon des Collaborateurs identifiés.

En appliquant le principe de proportionnalité pour les Collaborateurs identifiés, les exigences suivantes relatives aux processus de paiement pour les Collaborateurs identifiés ne sont pas appliquées:

- Versement d'une rémunération variable sous la forme d'instruments liés principalement aux fonds auxquels se réfère leur activité;
- Exigences de report;
- Périodes de rétention;
- Incorporation de facteurs de risque ex-post (c.-à-d. clauses de malus ou de reprise).

Les exigences de report restent toutefois applicables lorsque la rémunération annuelle totale de l'employé dépasse le seuil défini en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group; la rémunération variable sera traitée conformément aux règles du plan définies en vertu du cadre de rémunération d'UBS Group.

Rémunération du personnel de la Société de gestion/du GFIA

Les montants globaux de la rémunération totale, ventilée en rémunération fixe et variable, versés par la Société de gestion/le GFIA à ses collaborateurs et à ses Collaborateurs identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants:

1 000 EUR	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	No de bénéficiaires
Ensemble des collaborateurs	10 669	1 787	12 456	100
- dont les Collaborateurs identifiés	4 644	985	5 629	33
- dont les Cadres dirigeants*	2 341	714	3 055	11
- dont les Autres collaborateurs identifiés	2 303	271	2 574	22

* Les Cadres dirigeants incluent le CEO, les Dirigeants, le Head of Compliance et l'Independent Director.

Rémunération des collaborateurs des délégués

À mesure que les pratiques du marché ou de la réglementation évoluent, UBS Asset Management peut juger approprié de modifier la manière de calculer les informations quantitatives sur la rémunération. De telles modifications peuvent avoir pour conséquence que les informations relatives à un fonds ne soient pas comparables à celles de l'année précédente ou à celles d'autres fonds UBS la même année.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la rémunération totale versée par tous les Gestionnaires à leurs collaborateurs identifiés en lien avec le Fonds s'est élevée à EUR 5 261 103, dont EUR 2 538 957 au titre de la rémunération variable (116.50 bénéficiaires).

Les informations divulguées sont celles mises à la disposition de la Société de gestion et concernent les Gestionnaires de placements suivants: Active Niche Funds S.A., AGF International Advisors Co. Ltd, Arcano Capital SGIIC S.A.U., Danske Bank, FiNet Asset Management AG, Franklin Templeton Investment Manager Limited (UK), MFS International (UK) LTD, Morgan Stanley Investment Management Limited, Muzinich & Co. Limited, Nikko Asset Management Europe Limited, Optima S.p.A. SIM Pvb Pernet von Ballmoos AG, Quoniam Asset Management GmbH, UBS Asset Management (Singapore) Ltd.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

Article 8(1):

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Arcano Low Volatility European Income Fund - ESG Selection
LUXEMBOURG SELECTION FUND – Solar & Sustainable Energy Fund

Consultez les pages suivantes pour connaître les informations périodiques du compartiment visé à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, et/ou (le cas échéant) des compartiments visés à l'article 9, alinéas 1 à 4a du règlement (UE) 2019/2088, ainsi qu'à l'article 5, premier alinéa du règlement (UE) 2020/852.

Article 9:

LUXEMBOURG SELECTION FUND – Active Solar

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: Luxembourg Selection Fund – Active Solar
(le «**Compartment**»)
Identifiant d'entité juridique: 549300I1XRXKLB8G4A66

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> X Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 93%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans le cadre du SFDR, l'objectif d'investissement durable du Compartiment était environnemental. Il consistait à contribuer à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre en évitant et/ou en réduisant les émissions de ces gaz. En particulier, le principal objectif environnemental du Compartiment dans le cadre du Règlement sur la taxinomie était l'atténuation du changement climatique.

Sur la base du portefeuille au 30 avril 2023, date de fin de l'exercice du Fonds, les investissements durables ayant un objectif environnemental représentaient 93% de l'actif total du Compartiment.

Ces **93% d'investissements durables** contribuaient à l'objectif environnemental visant une atténuation du changement climatique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Gestionnaire de portefeuille mesurait deux ensembles d'indicateurs de durabilité:

- 1) Le pourcentage des revenus du Fonds, pondéré en fonction de l'allocation au sein du portefeuille, généré par la «Production d'électricité grâce à la technologie solaire photovoltaïque» et la «Fabrication de technologies liées aux énergies renouvelables», s'élevait à 93% à la fin de l'exercice.
- 2) Selon l'évaluation des risques ESG menée en interne par le Gestionnaire de portefeuille, le Compartiment présentait une note ESG moyenne de 0.35 (sur une échelle de -1 à +1) et les composantes individuelles du portefeuille avaient atteint la note ESG requise pour l'allocation au sein du portefeuille, conformément au processus visé à l'annexe III.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Sans objet. Il s'agit de la première période de référence.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Le Gestionnaire de portefeuille a filtré les investissements durables par rapport aux principales incidences négatives, ainsi que par rapport à des listes de sanctions, actualités négatives et controverses. Comme indiqué dans les résultats détaillés ci-dessous, rien ne laisse penser qu'il a été causé de préjudice important.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Le Gestionnaire de portefeuille a tenu compte des principales incidences négatives (PIN) comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Un élément de mesure a été déterminé et calculé pour chaque indicateur, puis pondéré en fonction de l'allocation au sein du portefeuille d'investissement. Les résultats de l'évaluation des PIN n'ont pas déclenché d'exclusion, car aucune preuve

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

n'indique un non-respect des garanties minimales ni la présence d'incidences négatives significatives.

----- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Oui. Le Gestionnaire de portefeuille, après avoir mené son analyse, a confirmé que les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En outre, le Gestionnaire de portefeuille, après avoir mené son analyse, a confirmé que les huit (8) conventions fondamentales de l'OIT ont été respectées par les sociétés ciblées, comme cela est indiqué dans leur rapport ESG.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs des principales incidences négatives ont été choisis en fonction des objectifs environnementaux de ce produit.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'évaluation des PIN:

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [portefeuille au 30 avril 2023]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2.107 tonnes de CO ₂ e
		Émissions de GES de niveau 2	6.400 tonnes de CO ₂ e
		À compter du 1er janvier 2023: émissions de GES de niveau 3	30.504 tonnes de CO ₂ e
		Émissions totales de GES	42.404 tonnes de CO ₂ e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	193 tonnes de CO ₂ e par million d'euros investi
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	929 tonnes de CO ₂ e par million d'euros de chiffre d'affaires	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	Consommation: 64.7%	

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.262 GWh par million d'euros de chiffre d'affaires Secteur B: 0.003 GWh par million d'euros de chiffre d'affaires Secteur C: 0.396 GWh par million d'euros de chiffre d'affaires Secteur D: 0.049 GWh par million d'euros de chiffre d'affaires
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.397 tonne par million d'euros investi
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.216 tonne par million d'euros investi
QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	12.2%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	6.2%
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	28.5%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	22.0%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%

Source: Clarity AI

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Dix principales positions au sein du portefeuille d'Active Solar au 30 avril 2023.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30 avril 2023.

Dix principales positions	Secteur	% d'actifs nets*
SolarEdge Technologies Inc	Technologies de l'information	7.31%
Sunrun Inc	Industrie	7.30%
Jinkosolar Holding Co.	Technologies de l'information	6.94%
Canadian Solar Inc	Technologies de l'information	6.81%
Longi Green Energy Co.	Technologies de l'information	5.50%
Daqo New Energy Corp	Technologies de l'information	4.49%
SMA Solar Technology AG	Technologies de l'information	4.47%
SunPower Corp	Industrie	4.32%
First Solar Inc	Technologies de l'information	4%
Encavis	Services aux collectivités	3.79%

* Les éventuelles différences mineures avec «l'Etat du portefeuille-titres» sont dues aux arrondis dans le système de production.



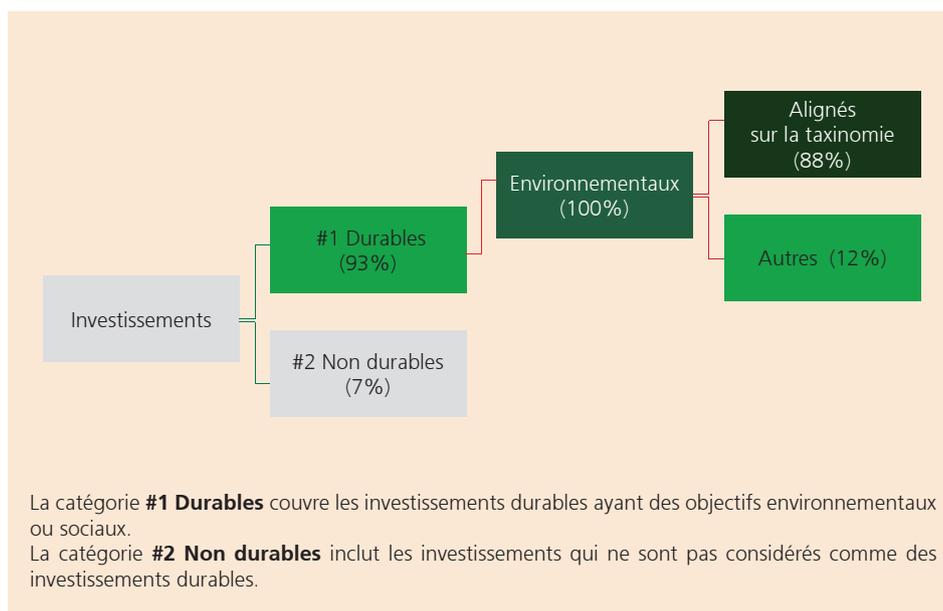
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne



Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Pondération
Technologies de l'information	57.84%
Industrie	23.5%
Services aux collectivités	12.47%
Finance	3.11%

Source: Clarity AI



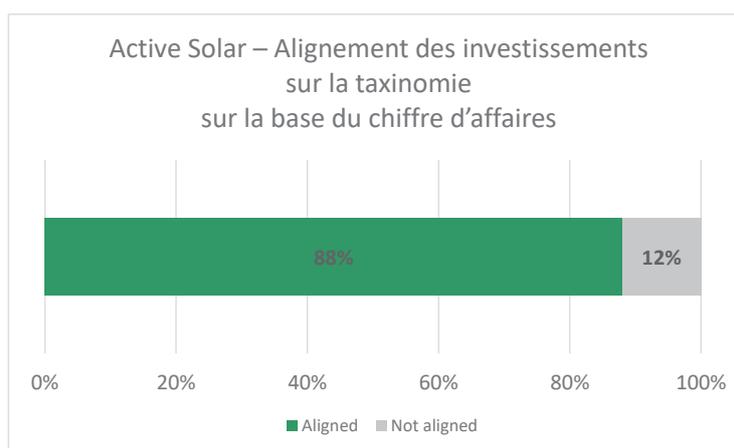
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au sein de ce compartiment, **93% du portefeuille** consistent en des **investissements durables**, dont 88% sont alignés sur la taxinomie (88% = 82% de 93% d'investissements durables).

Le graphique ci-dessous fait apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. À noter que le compartiment n'investit pas dans des obligations souveraines.



Source: Clarity AI

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

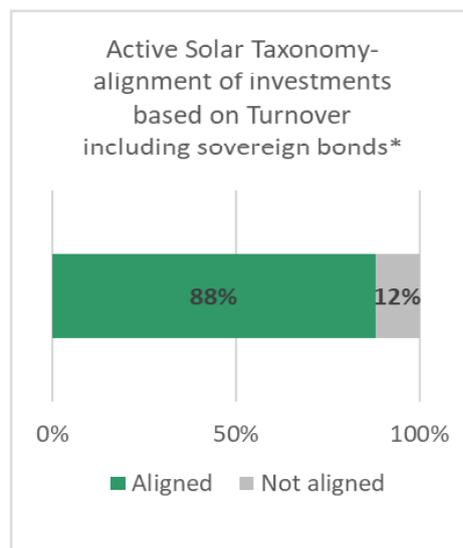
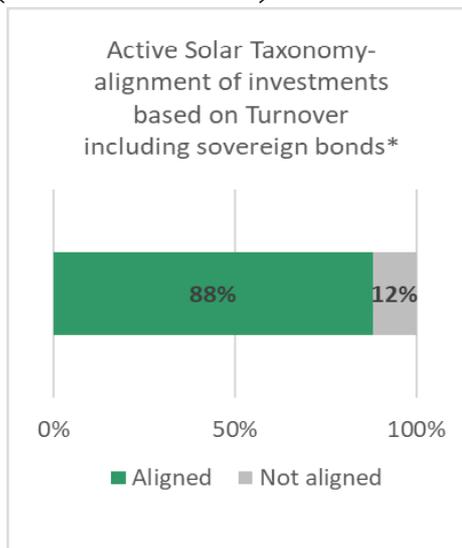
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)

[inclure la note uniquement pour les produits financiers visés à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Les activités transitoires ne s'appliquent pas à un fonds relevant de l'article 9, pour lequel seules les activités de performance propre et les activités habilitantes peuvent s'appliquer.

	Éligibles	Alignées
Habilitantes	70%	69%
Transitoires	< 1%	0%
Performance propre	23%	19%
Total	93%	88%

Source: Clarity AI

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Sans objet.

Annexe 5 – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088) (non audité)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sur la base du portefeuille au 30 avril 2023, 6% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxinomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements non durables incluaient les liquidités et les lignes d'activité non durables de certaines sociétés.

Un nombre restreint de sociétés généraient une petite partie de leur chiffre d'affaires par le biais d'activités non durables, mais des garanties minimales étaient appliquées à ces sociétés dans leur ensemble.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Active Solar est un fonds thématique axé sur le secteur mondial de l'énergie solaire. Pour cette raison, il affiche un objectif d'investissement durable. De plus, durant la période de référence, le Gestionnaire de portefeuille a fourni des efforts supplémentaires pour déclarer la mesure dans laquelle il se conforme aux exigences du règlement taxinomie ainsi qu'à son propre modèle de risques ESG, entièrement intégré au processus d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Aucun indice de référence durable ne s'applique à Active Solar.

● **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Sans objet.

[inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088]

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.